

République Algérienne Démocratique et Populaire
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master en sciences financières et comptabilité
Spécialité : FINANCE ET COMPTABILITE

Thème :

Gestion du risque de liquidité par l'approche ALM
ETUDE DE CAS : Crédit Populaire d'Algérie
« CPA »

Elaboré par :

M.HACHEMI RACHEDI Salah Eddine
M. SLAMA Sofiane

Encadré par :

Dr. DAHIA Abdelhafid

Lieu du stage : Le crédit populaire d'Algérie

Période du stage : du 01 Mars 2019 au 30 avril 2019

2018/2019

Je dédie ce modeste travail qui est le fruit de plusieurs années d'étude à :

Mes chers parents « Ouanima » et « Nacer » en récompense de leurs sacrifices et leurs confiances qui m'ont servi tout au long du travail.

Mon frère « Naddjmeddine » et mes sœurs « Kaouther et Yasmine ».

Mon chère binôme « Salah » et toute sa famille.

Tous mes amis et en particulier : « Badis » et « Aimen »

Sofiane

A la lumière de ma vie, celle qui a tout fait pour que je sois ce que je suis devenu, ma très chère mère.

A mon père, La personne la plus digne de mon estime et de mon respect, Tu as toujours été l'épaulé solide, l'œil attentif et la source de sécurité.

A mes chères sœurs « Aya » et « Israa » pour leurs encouragements permanents, et leur soutien moral.

A mon cher frère « Islam », son appui et son encouragement.

A toute ma famille et en particulier mes oncles « jalil » et « haroun » pour leur soutien tout au long de mon parcours universitaire.

A mes amis et en particulier « Ayoub », « Hakou », « Riad », « Oussama ».

A mon cher frère et binôme « sou » et toutes ça famille.

Que ce travail soit l'accomplissement de vos vœux tant allégués, et le fruit de votre soutien Infaillible.

Merci d'être toujours là pour moi.

« Que Dieu vous garde et vous protège »

Salah eddine

Remerciements

Tout d'abord nous remercions ALLAH le tout puissant de nous avoir donné la force et le courage et de nous avoir permis d'en arriver là.

En second lieu, nous tenons à présenter nos sincères remerciements à Mr. DIIYA Abdelhafid, notre encadrant, pour sa perspicacité, son intérêt envers notre travail, pour ses conseils et sa bonne humeur.

Mes profonds remerciements vont à ma tutrice de stage a le Crédit Populaire d'Algérie : Mme OUGHLISSI pour sa gentillesse et pour la qualité de son suivi durant toute la période de mon stage.

Je veux remercier aussi tout le personnel du département ALM et toute la direction de trésorerie de la banque CPA.

Mes plus vifs remerciements s'adressent aussi à tout le cadre professoral et administratif de l'Ecole Supérieur de Commerce.

Enfin, je remercie toute personne ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

Liste des tableaux

Chapitre III :

Numéro	Titre	Page
III.1	Echéancier des actifs financiers (Disponible à la vente)	58
III.2	Echéancier des actifs financiers détenu jusqu'à l'échéance	59
III.3	Prêts et créances sur la clientèle à court terme	60
III.4	Prêts et créances sur la clientèle à moyen et long terme	61
III.5	Dettes envers les institutions financières	63
III.6	Calcul des dépôts à vue stable	65
III.7	Echéancier des dépôts à vue de la clientèle	65
III.8	Echéancier des dépôts à terme de la clientèle	66
III.9	Profil d'amortissement de l'actif et du passif	67
III.10	Niveau de consolidation	68
III.11	Les impasses en flux	69
III.12	Les impasses en stocks	71
III.13	Impact de la variation du taux d'intérêt sur le résultat	72
III.14	Calcul de l'indice de liquidité	73
III.15	Ecoulement des dépôts à vue sous le scénario 1	74
III.16	Profil d'amortissement des actifs et des passifs sous le scénario 1	75
III.17	Impasses en flux et impasses en flux cumulées sous le scénario 1	76
III.18	Impasses en stocks sous le scénario 1	76
III.19	Ecoulement des dépôts à vue sous le scénario 2	77
III.20	Profil d'amortissement sous le scénario 2	77
III.21	Impasses en flux sous le scénario 2	78
III.22	Impasses en stocks sous le scénario 2	79

Liste des Figures

Chapitre II :

Numéro	Titre	Page
II.1	Démarche prévisionnelle de la gestion actif-passif.	24
II.2	Echéancier d'un bilan sur-consolidé	40
II.3	Echéancier d'un bilan sous-consolidé	41
II.4	Encours existant et productions nouvelles	41
II.5	Echéancier des emplois et échéancier du profil cible des ressources	43
II.6	Financement à court terme des impasses de liquidité.	44
II.7	Financement à long terme des impasses de liquidité	45
II.8	Swap de taux d'intérêt	47
II.9	Swap de devise	47

Chapitre III

Numéro	Titre	Page
III.1	Schéma Organisationnel de la direction de la trésorerie	56
III.2	Evolution des dépôts à vue du CPA	64
III.3	Courbe d'amortissement des actifs et des passifs	67
III.4	Evolution de la situation de consolidation	68
III.5	Les impasses en flux	70
III.6	Impasses en stocks	71
III.7	Profil d'amortissement des actifs et des passifs sous le scénario 1	75
III.8	Profil d'amortissement des actifs et des passifs sous le scénario 2	78

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
ALM	Asset-Liability Management
BC	Banque Centrale
BTA	Bon de Trésor Assimilable
BTC	Bon de Trésor Courant
CCP	Comptes Courants Postaux
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CFCB	Compagnie Française de Crédit et de Banque
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CS	Crise Systémique
CT	Court Terme
DAT	Dépôts à Terme
DAV	Dépôts à Vue
FCC	Fonds Commun de Créances
FP	Fonds propres
FP'	Fonds particuliers
FRA	Forwards Rate Agreement
GAP	Gestion actif passif
LCS	Ligne de Crédit Stand-by
MLT	Moyen et long terme
OAT	Obligations Assimilables de Trésor
PEL	Plan d'Épargne Logement
PME	Petite ou Moyenne Entreprise
PMI	Petite ou Moyenne Industries
TCI	Taux de Cession Interne
TP	Trésor Public
TP	Trésor Public

Résumé

L'activité principale des banques a toujours été la transformation des ressources en emplois.

Cependant, cette activité est génératrice de risques, notamment le risque de liquidité, pour répondre à ces exigences les banques font appel à des méthodes et techniques de management des risques puissantes telle que la gestion actif-passif ou encore « Assets and Liability Management » L'ALM est une méthode qui permet d'optimiser le couple risque-rentabilité. Sa démarche consiste dans un premier temps, à identifier et à mesurer ces risques à l'aide d'outils tels que la méthode des impasses en liquidité, passant à leur couverture par des méthodes qui diffèrent selon le risque.

Notre passage au niveau du département ALM de la banque crédit populaire d'Algérie et les résultats obtenus dans cette étude, nous a permis de constater que la démarche ALM. Certes qu'il y a encore des améliorations à apporter.

Mots clés : ressource et emplois, risque de liquidité, la gestion actif-passif, risque-rentabilité, les impasses en liquidité.

Abstract

The main activity of the banks has always been the transformation of resources into employment.

However, this activity is generating risks, including liquidity risk, to meet these demands, banks rely on methods and techniques of risk management powerful, such as the asset-liability management, or "Assets and Liability Management" ALM is a method that allows to optimize the risk-to-profitability. The first step is to identify and measure these risks using tools such as the liquidity impasses method, and to cover them using different methods depending on the risk.

Our passage to the ALM Department of the Banque CPA and the results obtained in this study, allowed us to note the ALM approach. Although there are still improvements to be made.

Keywords: resource and uses, liquidity risk, asset-liability management, risk-return, liquidity gaps.

ملخص

إن النشاط الرئيسي للبنوك دائماً هو تحويل الموارد إلى استخدامات. ومع ذلك، فإن هذا النشاط يتولد عنه مخاطر خاصة مخاطر السيولة، ولتلبية هذه المتطلبات، تستخدم البنوك أساليب وتقنيات فعالة لإدارة المخاطر مثل إدارة الأصول والخصوم.

وهي طريقة تعمل على تحسين زوج خطر-مردودية. يتمثل منهجها في البداية في تحديد وقياس هذه المخاطر باستخدام أدوات مثل طريقة فجوة السيولة، ونتطرق بعد ذلك لتغطيتها حسب طرق مختلفة حسب الخطر.

سمح لنا تربعنا على مستوى بنك القرض الشعبي الجزائري والنتائج التي تم الحصول عليها في هذه الدراسة أن نلاحظ منهجية هذه الطريقة. بينما لا تزال هناك تحسينات يتعين إجراؤها.

الكلمات المفتاحية: الموارد والاستخدامات، مخاطر السيولة، إدارة الأصول والخصوم، عائد المخاطر، فجوات السيولة.

Sommaire

Introduction Générale	A-D
Chapitre I : La liquidité et le risque de liquidité	1
Section 1 : Généralité sur la liquidité	2
Section 2 : Le risque de liquidité	5
Section 3 : Identification et mesure du risque de liquidité.....	10
Chapitre II : La gestion Actif-Passif	21
Section 1 : Présentation de la gestion actif-passif	22
Section 2 : Cadre réglementaire de la gestion des risques	29
Section 3 : Couverture des risques	39
Chapitre III : Application de la démarche ALM au sein du CPA	51
Section 1 : Présentation de la structure d'accueil.....	52
Section 2 : Mesure et analyse du risque de liquidité.....	57
Section 3 : Analyses et recommandations.....	79
Conclusion générale	84

Introduction Générale

Les risques ont de tout temps fait l'objet d'une place particulière au sein des établissements financiers, toutefois, l'environnement dans lequel ils évoluaient avant les années 70 incitait peu à une gestion rigoureuse de ces derniers, en effet, leurs niveaux et leurs impacts sur les résultats restaient limités grâce à différents facteurs : stabilité des marchés, encadrement des crédits et de la concurrence, gratuité des ressources clients, refinancement peu onéreux et quasi-automatique auprès des banques centrales. . .

La véritable gestion des risques a débuté durant les années 1970 et s'est développée très rapidement durant les années 1980, en cause, la dérèglementation des activités bancaires, le recours plus important aux marchés financiers et l'accroissement de la concurrence.

C'est en effet en 1988 que le premier texte international visant à réguler l'exposition des banques aux risques à vue le jour, avec la publication par le comité Bâle de l'accord sur l'adéquation des fonds propres.

Depuis la réglementation internationale s'est vu évoluer et renforcer, on est alors passé de Bâle I à Bâle II, cela n'a pas empêché la crise de 2007-2008, de montrer l'extrême fragilité des établissements bancaires face à leur exposition permanente aux différents risques. Elle a ainsi marqué un tournant décisif dans la gestion des risques, avec la publication de nouveaux accords dit « Bâle III ».

En effet, la banque est une « grande centrale des risques » comme le rappelait le président de BNP Paribas, Michel PEBERAU, La banque se doit donc de gérer les différents risques auxquels elle est confrontée sans négliger d'être rentable. Cependant, la robustesse d'une banque s'appuie avant tout sur la réalisation d'un équilibre contrôlé entre ses différents pôles métiers.

Dans ce cadre la gestion du bilan ou gestion actif-passif ou encore (Assets and Liabilities Management « ALM ») est apparue comme un véritable outil de Risk management qui vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité, les conséquences négatives potentielles des risques financiers, risque de liquidité, de taux d'intérêts et de taux de change.

Les gestionnaires actif-passif ont pour mot d'ordre de réconcilier court terme et long terme en préservant les grands équilibres. Dans la banque commerciale, ils se sont historiquement davantage intéressés à la maîtrise du risque de taux qu'à celui de liquidité, qui a été sous-estimé. Avec la crise des subprimes (2007-2008) et la mise en place des ratios du Comité de Bâle III, la liquidité est revenue au centre des attentions.

En Algérie, la gestion actif-passif est à un niveau primitif, cela pourrait s'expliquer par le fait que les forces qui ont contribué à son essor dans d'autres pays ne s'étaient pas encore matérialisées en Algérie, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- Marché financier peu développé ;
- Absence d'une grande volatilité des taux d'intérêt ;
- Disponibilité de la liquidité ;
- Concurrence relativement faible ;
- Maintien du contrôle des changes.

Cependant, dans le contexte économique actuel caractérisé par la chute fulgurante des prix du pétrole, la liquidité des banques s'est vue affectée. Ainsi les banques se trouvent dans l'obligation de gérer et de surveiller constamment leur liquidité, car même si les crises de liquidité sont restées peu fréquentes, elles gardent un caractère soudain et brutal sur le secteur financier entraînant la faillite d'un établissement ou l'intervention des autorités.

Notre travail est motivé par la volonté de démontrer l'apport de l'ALM dans la gestion des risques et plus particulièrement le risque liquidité. C'est ainsi que nous avons essayé d'apporter des éléments de réponse à la problématique suivante :

Face aux contraintes d'ordres économique et réglementaire, quelle gestion adéquate pour le risque de liquidité au sein des banques ?

Cette problématique on peut la subdiviser en sous question :

- Que représente la liquidité dans une banque ? et qu'est-ce que le risque de liquidité ?
- Qu'est-ce que la gestion actif-passif (ALM) ? Quels sont les outils proposés par l'ALM pour mesurer les risques et en particulier le risque de liquidité ?
- Quels rôles jouent le système d'information dans cette gestion ?
- En pratique, comment le CPA conçoit-elle cette approche pour gérer le risque de liquidité ?

Les hypothèses de la recherche

Hypothèse 1 : La liquidité bancaire traduit par la capacité d'une banque à faire face à ses engagements en fonction de leur échéance.

Hypothèse 2 : La gestion actif-passif est une démarche a pour assurer le refinancement, l'équilibre du bilan et la rentabilité de la banque toutes en prenant en compte tous les risques probables et tout en respectant la réglementation.

Hypothèse 3 : L'ALM est une pratique qui englobe un ensemble des techniques et des outils de gestion, Mais l'application de cette méthode sur le terrain dépend d'un système d'information pour assurer une meilleure gestion pour la prise de décision.

Les objectifs de la recherche

L'objectif principal de cette étude est de connaître le rôle de la gestion actif passif dans le but de garantir la solvabilité des banques et d'améliorer son rendement.

D'autres objectifs pourront apparaître :

- Connaître les démarches de la gestion actif passif et le degré de leur application dans les banques algériennes.
- Proposer des recommandations pour assurer l'équilibre de la trésorerie.

L'importance de la recherche

L'intérêt de cette recherche réside également d'expliquer la démarche de l'ALM pour gérer les risques financiers ainsi son importance au sein d'une banque algérienne, et aussi nous montrons comment la gestion actif passif aide les banques à gérer le risque de liquidité.

Les motivations du choix du sujet

Le lien par rapport à notre spécialité est parmi les motivations qui nous ont poussés à choisir ce sujet. Le but recherché est celui d'apporter un complément à notre formation théorique et d'approfondir nos réflexions de futurs professionnels sur le sujet.

Méthodologie de la recherche

Pour répondre à la problématique et dans le but de réaliser les objectifs de l'étude, nous avons utilisé deux méthodes, dans la partie théorique une méthode descriptive et une méthode analytique dans le troisième chapitre.

Le plan de la recherche

Pour atteindre les objectifs de l'étude et répondre à la problématique posée, nous avons fixé un plan, composé de 3 chapitres dont deux théorique et un qui concerne le cas pratique.

Le premier chapitre comprend trois sections portant respectivement sur la liquidité bancaire, le risque de liquidité, il présente en détail la liquidité et le risque de liquidité, définition et importance, ses origines, composantes, et identification et mesure de liquidité.

Le deuxième chapitre quant à lui, donne un aperçu sur le développement du cadre conceptuel, réglementaire, et pratique de l'ALM en tant qu'outil de gestion du risque de liquidité, et aussi la couverture des risques à travers cette technique, et ce à travers trois sections.

Le troisième chapitre se compose de trois sections. Il porte une présentation du CPA-Banque et de sa direction de trésorerie. Ensuite, nous présenterons une application chiffrée de l'approche ALM sur le bilan, et on finit par des analyses et des recommandations.

Chapitre I : La Liquidité et le risque de liquidité

Introduction

L'accroissement de l'instabilité des marchés constaté ces dernières années a provoqué une forte volatilité des résultats bancaires ce qui a poussé les institutions, tant internationales que locales, de rendre le suivi et la gestion des risques obligatoire. Les risques les plus évoqués sont ceux engendrés par l'activité de transformation, c'est-à-dire le risque de liquidité.

Il a été également relevé que l'évaluation des risques permet d'optimiser les performances de l'établissement et permet de mieux planifier les actions à entreprendre. On peut même dire que la gestion des risques permet d'assurer la pérennité de la banque. Pour une bonne gestion, deux étapes doivent être suivies. Tout d'abord il s'agit de l'identification des facteurs et des sources du risque, puis la mesure de celui-ci.

Dans ce chapitre, il s'agira de mettre l'accent sur la liquidité et son importance dans les établissements bancaires et aussi sur l'un des risques importants auxquels les banques font face et dont les principaux dangers ont été mis en exergue lors de la dernière crise financière il s'agit du risque de liquidité.

Section 01 : Généralité sur la liquidité

La liquidité représente le moteur dynamique de toute opération effectuée par la banque, en effet celle-ci ne pourrait subsister même quelques heures sans liquidité.

Avant d'aborder dans le détail les modalités de gestion du risque de liquidité, il est utile de passer en revue la notion de liquidité.

1 Définition

Plusieurs définitions peuvent être données selon le contexte. On distingue ainsi deux grands axes de la définition de la liquidité relative à un actif, une banque ou un système bancaire :

- Un actif dit liquide s'il peut être rapidement converti en monnaie sans perte de valeur a un cout de transaction absolument faible.
- « Pour une banque la liquidité signifie son pouvoir de trouver les fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et à tout moment »¹.
- « Pour le système bancaire, la liquidité est l'aptitude des banques à disposer de monnaie centrale lorsque leurs différentes opérations les conduit à devoir transférer de la monnaie centrale a des institutions financières non bancaires ou à des agents non financiers »².

D'après le comité de Bâle (2001) :

« Liquidity is the ability of a bank to fund increases in assets and meet obligations as they came due, without incurring unacceptable lose ».

- « La liquidité d'une banque donc sera considérée comme la capacité de la banque à financer ses actifs et à rembourser ses engagements au moment où ces financements ou remboursements apparaissent »³.

2 Les sources de liquidités

La liquidité bancaire, comme définie précédemment, peut provenir de plusieurs sources que l'on peut regrouper en quatre catégories⁴ :

¹ DARMON.J ; « Stratégies bancaire et gestion de Bilan » ; Ed ECONOMICA ; paris ; 1998 ; p 107.

² BESNARD.D ; « La monnaie : politique et institution » ; Ed ECONOMICA ; paris ; p 80.

³ DEMEY.P ; FRACHOT.A et RIBOULET.G, « Introduction à la Gestion Actif- Passif Bancaire », Ed ECONOMICA, Paris, 2003, p 15.

⁴ DEMEY.P ; FRACHOT.A et RIBOULET.G: Ibed, p 16.

- Les actifs liquides ou quasi-liquide ;
- L'aptitude de l'établissement à emprunter ;
- L'aptitude de l'établissement à drainer une nouvelle épargne ;
- Les lignes de crédits auprès des autres banques.

3 Les fonctions de la liquidité⁵

L'importance de la liquidité pour une banque apparaît à travers les fonctions qu'elle lui assure :

- Garantir l'aptitude à prêter suite à des engagements ;
- Eviter la vente forcée d'actifs ;
- Prévenir le paiement d'un intérêt élevé ;
- Rembourser les emprunts ;
- Eviter le recours à la banque centrale ;
- Rassurer les créances.

4 Les motifs de détention de la liquidité

La préférence pour la liquidité est une notion keynésienne ou elle défend l'idée que les agents économiques préfèrent la liquidité aux autres formes de richesses⁶.

C'est dans sa théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie que J-M Keynes⁷ manifeste 3 orientations pour la détention de la liquidité :

- **Motif de transaction** : selon ce motif les individus détiennent la monnaie pour sa fonction d'échange pour effectuer des transactions quotidiennes. Keynes suppose en plus que cette demande est proportionnelle au revenu.
- **Motif de précaution** : pour Keynes, non seulement les agents détiennent la monnaie pour effectuer des transactions, mais également pour se prémunir de dépenses imprévisibles et inattendues.
- **Motif de spéculation** : cela correspond à des situations où il va être plus intéressant de détenir de la monnaie plutôt que des obligations, selon Keynes, en anticipant sur les cours des titres étroitement liés au taux d'intérêt.

⁵ DARMON.J ; *op.cit.*, p 40.

⁶ KEYNES (J-M) ; « *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* » ; Ed française ; traduction Jean de Largentaye, pp 211-212.

⁷ John Maynard Keynes : économiste britannique de notoriété mondiale, connu comme le fondateur de la macroéconomie moderne.

Ainsi, lorsque les taux sont élevés, les agents anticipent leur baisse et donc une hausse future du cours des obligations, ils sont incités à acquérir des titres pour réaliser des plus-values.

En revanche, lorsque les taux d'intérêt sont bas, les agents préviennent une hausse des taux correspondant à une baisse future du cours des obligations, ils sont donc incités à abandonner leurs titres contre de la monnaie augmentant ainsi leur épargne liquide.

5 Facteurs de liquidité

Les facteurs de la liquidité bancaire sont les éléments exogènes qui agissent sur les fuites ou les flux de paiement sortant du système bancaire et qui amènent les banques à demander de la monnaie centrale à la banque d'émission⁸.

Ces facteurs affectent la liquidité du système bancaire en général et la liquidité de chaque banque en particulier. On a deux catégories de facteurs qui sont repartis selon leurs origines :

- Les facteurs autonomes ;
- Les facteurs institutionnels.

5.1 Les facteurs autonomes de la liquidité

Ces facteurs dits autonomes, car leurs variations ont lieu de manière indépendante de la volonté de la banque centrale sans l'intervention de l'effet exogène. Ces facteurs dépendent du comportement des agents non financiers et concernent plus précisément les opérations initiées par la clientèle au titre des opérations de versement ou de retraits de fonds de leurs comptes, ayant des conséquences directes ou indirectes sur la situation de trésorerie de la banque, ces facteurs sont les suivants :

- Les opérations des demandes et versement de billets ;
- Les opérations en devises ;
- Les opérations de la clientèle avec le Trésor Public.

5.2 Les facteurs institutionnels

Il s'agit de règles fixées par les autorités monétaires ayant pour but de réduire la liquidité potentielle. Ces facteurs dépendent de la volonté de la banque centrale et traduisent l'action directe des autorités monétaires sur la liquidité bancaire.

⁸ SAIN Chahira, la gestion de risque de liquidité par l'approche ALM, Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du DIPLOME SUPERIEUR DES ETUDES BANCAIRES, ESB, 2014, p 28.

Les facteurs institutionnels sont d'ordre réglementaire, ils concernent la possibilité pour la banque centrale d'escompter, acquérir, vendre ou prendre en pension les créances sur l'état, et aussi la réglementation des réserves obligatoires opérées comme des entrées ou sorties des billets, ces réserves obligatoires consiste à ajouter aux facteurs autonomes agissant sur la liquidité bancaire, un facteur institutionnel de pression sur les trésoreries bancaires, ils ont résumé dans les facteurs suivants :

- Les réserves obligatoires ;
 - La mobilisation des créances ;
 - Les opérations d'open market :
- Les opérations dites fermes : la Banque Centrale peut procéder à un achat ou à une vente ferme de titres afin d'alimenter ou de ponctionner une partie de la liquidité du marché,
 - Les opérations de cessions temporaires : elles correspondent à des prises ou des mises en pension de titres,
 - Les opérations de réglage fin.

6 L'importance de la liquidité

La liquidité bancaire revêt une double importance que ce soit le plan microéconomique que sur le macroéconomique.

Sur le plan microéconomique : une banque ne peut pas survivre sans liquidité, en effet la banque a besoin d'argent pour faire face à ces engagements à tout moment.

Sur le plan macroéconomique : la liquidité est indispensable pour le fonctionnement du système bancaire car la défaillance d'un seul établissement peut mettre en danger la stabilité et la sécurité de l'ensemble du système financier (appelé crise systémique).

Donc, le contrôle de ce risque systémique est une nécessité inéluctable, et la banque centrale est au centre de tous les mécanismes de surveillance de ce risque, par ses interventions pour la régulation de la liquidité du marché et en assurant sa fonction de prêteur en dernier lieu.

Section 02 : risque de liquidité

Les banques par leur métier socialement utile, qui consiste à transformer des ressources à court terme en crédits à moyen et long terme et donc à transformer des échéances, sont exposées au risque de liquidité.

1 Définition du risque de liquidité

Le risque de liquidité, appelé parfois le risque d'illiquidité, a été abordé par de nombreux auteurs.

SARDI souligne que « le risque de liquidité ou précisément le risque d'absence de liquidité donc d'illiquidité, est le fait pour une banque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements par l'impossibilité de se procurer les fonds dont elle a besoin »⁹.

Cette définition a connu des évolutions avec le temps en introduisant le coût qu'une telle situation peut engendrer, d'où la définition adoptée par les autorités de régulation algériennes. Ces dernières précisent à cet effet que le risque de liquidité est « le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable »¹⁰.

De même, MARDERS et MASSELINE soulignent que « le risque de liquidité correspond au risque de cessation de paiement lié à l'impossibilité de se refinancer, ou de perte liée à la difficulté pour la banque de se procurer des fonds à des conditions normales de marché »¹¹. A partir de ces définitions, nous constatons que le risque de liquidité est un risque immédiat qui met la banque dans l'incapacité de faire face à ses engagements exigibles par son actif disponible et/ou réalisable.

Cette incapacité est alimentée par plusieurs sources¹². Le risque de liquidité prend, par conséquent, différentes formes.

2 Les types du risque de liquidité

Deux principaux types peuvent être distingués :

- Risque de financement ;
- Risque de négociation.

⁹ SARDI.A ; « Audit et contrôle interne bancaires » ; Paris : AFGES ; 3ème trimestre 2002 ; p 43.

¹⁰ Règlement de la Banque d'Algérie n° : 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers. Article 2.

¹¹ MASSELIN.J-L, MARDERS.H-P, « Contrôle interne des risques » ; 2 -ème édition ; Paris : Eyrolles ; 2009 ; p 52.

¹² Il s'agit notamment des activités courantes, des activités de marché, de la concentration de financement et des engagements du hors bilan, qui seront développés ultérieurement.

2.1 Risque de financement (Funding liquidity risk)

Ce risque est lié à l'indisponibilité des fonds et à l'échec dans la recherche de nouvelles ressources, pour financer les besoins de l'activité bancaire et honorer les engagements financiers à temps. Il est scindé à son tour en deux catégories¹³ :

- Risques opératoires ;
- Risques contingents.

2.1.1 Risques opératoires (operating risk)

Ces risques naissent de l'activité quotidienne que mène la banque. Ils s'articulent principalement sur le financement et le trading et sont liés à trois facteurs essentiels :

- **La transformation** : c'est le résultat du rôle d'intermédiation que la banque joue. Il s'agit de financer ses actifs de long terme par des passifs de durée inférieure ;
- **La concentration** : une banque qui ne diversifie pas ses sources de fonds, risque de se retrouver dans une situation délicate à cause de sa dépendance vis à vis d'un nombre limité de fournisseurs de fonds, en cas de défaillance de ces derniers ;
- **Les flux du hors bilan** : si le hors bilan se manifeste en crédit réel, la banque enregistrera alors une sortie de liquidité.

2.1.2 Risques contingents (contingency risks)

Ces risques ont pour origine des événements externes à la banque, à savoir :

- Crise spécifique : elle est liée à l'image d'une seule banque, c'est une crise de confiance à l'égard de cette banque, ce qui l'empêche de se présenter sur le marché ;
- Crise systémique ou dysfonctionnement du marché : il s'agit, notamment, d'une crise de confiance dans le système. Aucune banque ne prête à une autre, ce qui entraîne une crise générale de liquidité, Evènements politiques.

2.2 Risque de négociation (trading liquidity risk)

C'est un risque qui concerne un titre dont la liquidation est difficile, voire impossible. Cela peut se produire lorsqu'une dette ou un marché disparaît rendant ainsi difficile et coûteux la clôture ou la modification d'une position de liquidité. Tel est le cas des titres de « Subprime »

¹³ DUBERNET.M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », Dalloz, Paris, 1995, p 151.

3 Les causes du risque de liquidité :(LES ORIGINES)

Le risque de liquidité a essentiellement pour origine trois facteurs : l'activité courante de la banque, l'attitude des agents économiques à l'égard de la banque et la liquidité du marché.

3.1 L'activité courante de la banque

Il s'agit également d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle puisque le terme des emplois est toujours plus long que celui des ressources, surtout l'ors qu'il s'agit de dépôts de la clientèle. La banque incapable de faire face à une demande massive et imprévue de retraits de fonds émanant de sa clientèle ou d'autres établissements de crédit est dite illiquide et on a déjà souligné les effets de contagion que l'illiquidité d'un établissement fait peser sur l'ensemble du secteur.

A cet égard, la banque doit choisir des passifs a risque de retrait moins élevé, mais doit faire face au préalable un compromis entre le risque de retrait et les dépenses d'intérêts¹⁴.

3.2 Une crise de confiance à l'égard de l'établissement

La confiance qu'inspire un établissement lui permet de réaliser de bons résultats, de se refinancer dans les meilleures conditions. Ce qui permet en conséquence de dégager une rentabilité qui améliore encore plus son image sur le marché.

En revanche, si les opérateurs du marché perdent confiance, la banque risque de ne pas trouver les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Cette atteinte à la confiance peut avoir plusieurs origines, tel que : des rumeurs de marché, changement des dirigeants, matérialisation d'un risque important de marché.

A cet égard, on doit signaler l'importance d'un facteur qui influence la notion confiance de la banque, à savoir :

3.3 La qualité de la signature de la banque

La qualité de la signature de la banque, telle qu'appréciée par les marchés de capitaux, c'est-à-dire son aptitude à emprunter pour pouvoir honorer ses échéances. En effet, tant que l'établissement de crédit peut renouveler ses emprunts sur les marchés, il ne sera pas illiquide. Et la qualité de signature de la banque dépend de toute une série de facteurs dont les plus

¹⁴ COUSSERGUES, S et BOURDEAUX, G : « *Gestion de la banque : Du diagnostic à la stratégie* » ; 6^{ème} édition ; DUNOD, Paris ; 2010 ; p 123.

importants sont son actionnariat, son rating et la perception que les marchés ont des risques auxquels elle est exposée¹⁵.

3.4 Crise de liquidité générale du marché

Exogène à l'établissement, et peut provenir, par exemple d'un resserrement important des contraintes réglementaire pesant sur les investisseurs, les dissuadant d'intervenir sur tel ou tel segment du marché. Cela occasionne la quasi-fermeture des dits segment pour une période plus au moins longue. Il peut s'agir d'une crise de liquidité entre les banques et l'intervention des banques centrales permet d'éviter ces situations extrêmes en raison du risque systémique qu'elle pourrait engendrer¹⁶.

4 Les formes du risque de liquidité

On trouve le risque de liquidité sous deux formes, sous l'angle de l'actif et de passif :

- A l'actif, il s'apparente à un risque des liquidités des emplois ;
- Au passif, il s'agit d'un risque de financement ;

4.1 Le risque de liquidité des emplois

A l'actif : les sources de liquidité sont les remboursements des crédits accordés par la banque à des tiers, ainsi que la vente des titres de l'établissement. Donc le risque de liquidité apparaît lorsque la banque se trouve dans la situation de non remboursement des crédits octroyés. Parallèlement, la détérioration de la qualité des titres, ou une crise du marché boursier, peut conduire à une baisse du montant des actifs détenus par la banque, ce qui provoque une diminution considérable de sa liquidité.

4.2 Le risque du financement

Au passif : les principales sources de liquidité sont les dettes à court terme. De ce fait, cette source dépend de la capacité de la banque à emprunter des capitaux sur le marché. La survenance de ce risque peut être provoquée soit parce que la banque enregistre des pertes importantes, soit les investisseurs ne souhaitent plus la financer, ce qu'entraînent donc une incapacité de remboursement de ses échéances, donc l'existence de cette banque est menacée.

5 L'impact du risque de liquidité sur le fonctionnement de la banque

La perspective du risque de liquidité amène la banque à faire son possible pour éviter cette issue. Si elle doit faire appel à des ressources extérieurs pour remplir ses engagements, elle sera

¹⁵ COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G : Ibed., pp.123-124.

¹⁶ DUBERNET, M; *op.cit.*; p 50.

amenée à accepter de vendre des actifs ou d'emprunter des fonds à n'importe quelle condition l'exposant ainsi au risque de liquidité du marché et au risque de liquidité de financement. Le risque de liquidité intrinsèque de la banque se dégénère alors en risque de prix et de taux, par le niveau des marchés sur lesquels elle fonctionne.

Pour une banque commerciale, ce risque peut engendrer une suite des risques, risque de défaut pour cette banque, mais aussi un risque de perte en valeur, et dans le cas d'une crise une diminution cruelle des actifs détenus par la banque qui peut être à l'origine interbancaire de cette crise.¹⁷

Section 03 : Identification et mesure du risque de liquidité

L'identification du risque de liquidité qui constitue la première étape de processus de sa gestion et tâche particulièrement difficile en raison de la complexité des opérations bancaires, la banque ne devrait négliger aucune source potentielle de risque de liquidité, que ce soit au niveau de sa structure du bilan, de ses activités hors-bilan de son exposition aux autres risques ou des conditions de marché.

1 Identification du risque de liquidité

1.1 Identification du risque de liquidité à l'actif

Au niveau de l'actif, le risque de liquidité peut être identifié à partir des activités commerciales de la banque ainsi que les activités de marché.

1.1.1 Les activités du marché

Ces activités se matérialisent par le portefeuille de titres de la banque, ce portefeuille lui permet d'avoir de la liquidité à travers : La cession des titres sur le marché secondaire, ce qui permet à la banque de réaliser des plus-values ; L'arrivée à échéance d'un titre ; La mise momentanée des titres en garantie pour obtenir des prêts de liquidité. Il faut noter que la détérioration des cours des actifs entraîne une baisse des sources importantes de liquidité.

1.1.2 Les activités de banque commerciale

1.1.2.1 Les crédits

Les crédits revêtent un risque de non remboursement, qui résulte soit de la défaillance de la contrepartie, ou d'une crise sectorielle.

¹⁷http://longin.fr/Cours/Cours_Management_bancaire/reserve/Seance_R/Documents/MB_2010_Risque_de_liquidite. (PDF consulté le : 02/02/2019 à 11h48min).

La banque qui s'attendait à une rentrée de fonds à échéance, verra ses créances gelées dans le bilan, et subir des provisionnements selon la durée écoulée depuis le dernier non remboursement.

De plus, la banque gère aussi des besoins de liquidité potentiels relatifs aux nouvelles demandes de crédits acceptées, à l'utilisation de lignes de crédits déjà existantes ou à leur renouvellement.

1.1.2.2 Le plan d'épargne logement (PEL)

Le PEL est un produit bancaire qui combine à la fois un droit au dépôt et un droit au prêt selon des conditions fixées à la souscription. Dans un premier temps, le souscripteur a le droit d'effectuer des versements et des virements sur son compte d'épargne à un taux garanti dès la souscription pour une période fixée prorogable, cette phase est dite « phase d'épargne », elle comporte une option d'augmentation des versements sur son compte PEL en cas de baisse des taux sur les marchés obligataires et monétaires et profiter d'une rémunération fixe et plus importante.

A la fin de cette période, le souscripteur ouvre droit au prêt à un taux également fixé dès la souscription. Le montant autorisé à emprunter dépend des intérêts accumulés pendant la phase d'épargne. L'option offerte au souscripteur dans cette phase est la possibilité de renoncer au prêt au cas où les taux d'emprunts sur le marché est inférieur à celui du PEL. Ainsi, le PEL représente pour une banque un engagement dont ni le montant, ni la durée, ni la réalisation ne peuvent être connus. De ce fait le caractère optionnel de ce produit risque de fausser les projections des flux de liquidité.

1.1.2.3 Les options de remboursement anticipé

La loi offre la possibilité à l'emprunteur de rembourser par anticipation un crédit immobilier, avec une indemnité payée sur le capital restant dû.

L'exercice de cette option dépend de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché du crédit immobilier. Si ces derniers connaissent une baisse importante, il serait alors intéressant pour l'emprunteur de rembourser par anticipation que de continuer à payer des mensualités élevées. Il pourra ainsi réemprunter à un taux plus faible sur le marché dont les mensualités sont nettement inférieures à celles du premier emprunt.

Ces options de remboursement anticipé font peser une incertitude sur les flux à percevoir par la banque. Elles peuvent être intégrées dans les prévisions des flux de liquidité par un

modèle d'évaluation, et permettre ainsi de les facturer au client pour compenser les pertes éventuelles.

1.2 Identification du risque de liquidité du passif

Le risque de liquidité au passif est généré par l'arrivée à échéance des dépôts, ainsi que l'utilisation des lignes de crédits. Comme il peut être généré par le risque de financement et les concentrations de financement.

1.2.1 Le risque de financement

Il représente le risque d'épuisement soudain des sources externes de liquidité, ces sources proviennent des dépôts de la clientèle (dépôt à vue, des dépôts à terme et des bons de caisse...etc.) ou des ressources sur le marché de capitaux (qui proviennent essentiellement des 31 autres banques, des institutionnels, des sociétés commerciales et industrielles). En effet, le risque de financement peut découler¹⁸ :

- Des possibilités de retrait massif des dépôts, puisque ces derniers sont devenus très sensibles aux modifications de leur taux de rémunération, ainsi qu'au degré de confiance accordé à l'établissement, donc ces ressources peuvent être retirées à tout moment et fuir vers un autre établissement offrant des conditions plus favorables ;
- D'une fermeture d'une ligne de crédit sur le marché interbancaire, suite à la baisse du rating par les agences de notation ou suite à l'annonce par la banque de toute information touchant négativement son résultat ou sa position sur le marché.

1.2.2 La concentration de financement

Le risque de concentration est le risque pour une banque de se concentrer sur une catégorie de clients, un secteur économique ou une zone géographique pour le financement de ses emplois, il se matérialise lorsqu'une seule décision est capable de causer un retrait massif ou inattendu de dépôts et changer la stratégie de financement de la banque.

1.3 Identification du risque de liquidité dans hors bilan

Le bilan enregistre les encours dès qu'il y a une mobilisation de fonds. Ou une banque exerce d'autres actions de gestion qui pourraient avoir un effet, immédiat ou ultérieur, sur son activité. Ce sont ces actes qui sont retracés dans le hors bilan.

¹⁸ BESSIS.J, « *Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques* », Edition DALLOZ, Paris 1995, p 96.

Le hors bilan¹⁹ est constitué des engagements reçus ou donnée de profile de la clientèle, l'apparition de ces opérations peut entraîner un risque de liquidité suite à une sortie importante de fonds.

Ces engagements se diffèrent selon leur nature et celle de leurs contreparties²⁰:

1.3.1 Les engagements de financement

Ce sont des engagements donnés en faveur d'un établissement de crédit (lignes de crédits), ainsi que les engagements donnés au profit des clients de la banque (carte de crédit, crédit de trésorerie...). Ces engagements sont plafonnés et peuvent se traduire par une sortie de fonds dès que la banque réalise sa promesse, d'où la survenance du risque de liquidité.

1.3.2 Les engagements de garantie

Ce sont des opérations par lesquelles la banque se porte garante en faveur d'un tiers, si ce dernier n'arrive pas à remplir ses engagements totalement ou partiellement. Elles englobent les cautions, les avals, et autres garanties.

1.3.3 Les engagements sur titres

Ils concernent les opérations sur titres à livrer ou à recevoir, ces opérations sont inscrites dans le hors bilan à la date de transaction, ensuite dans le bilan à la date de valeur.

1.3.4 Les engagements relatifs aux opérations de devises

Il s'agit des opérations d'achat de devises au comptant, non inscrite dans le bilan de la banque, ou des opérations d'achats à terme.

2 Mesure du risque de liquidité

Après avoir défini et identifié le risque de liquidité, il est nécessaire de le mesurer pour pouvoir le gérer²¹.

La mesure de la liquidité est basée sur les flux entrants et sortants sur le court terme afin d'identifier la position potentielle de la liquidité de la banque. La méthodologie consiste à étudier en détail chaque poste du bilan afin de déterminer le degré de liquidité des actifs ainsi que le degré d'exigibilité des passifs, et ce pour arriver, ensuite, à construire un échéancier faisant ressortir les décalages entre les emplois et les ressources, appelés les impasses.

¹⁹ BESSIS.J, Ibed, p 106.

²⁰ Règlement de la Banque d'Algérie n°09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaire et règles Comptables applicables aux banques et aux établissements financiers. Annexe : nomenclature des comptes.

²¹ SARDI.A, *op.cit.*, p 302.

Dans le même sens, AUGROS et QUERUEL soulignent que « la mesure du risque de liquidité doit permettre d'évaluer l'aptitude de l'établissement à faire face à ses exigences, à différentes échéances étalées dans le temps. Pour ce faire, on compare les amortissements respectifs de ses emplois et de ses ressources en fonction de leurs échéanciers contractuels ou probables »²².

2.1 Les outils de mesure du risque de liquidité

Dans cette sous-section nous allons développer les outils de première et deuxième génération de mesure des risques financiers. La première a pour objet de faire à la fois une projection et une comparaison des flux financiers à l'actif et au passif. La deuxième, basée sur des modèles de simulation de bilan donnant une projection des résultats financiers.

2.1.1 Les outils de première génération

2.1.1.1 Le profil d'échéances

*« Le profil d'échéances est un tableau qui classe les actifs et les passifs selon leur durée restante à courir et qui représente donc les amortissements des emplois et des ressources ».*²³

Le profil d'échéances indique, à un moment donné, la position en liquidité du bilan sur l'ensemble des dates futures. Il peut être déterminé soit dans une hypothèse de « fonte de bilan », c'est-à-dire à l'exclusion de tout encours nouveau, soit dans une hypothèse de « productions nouvelles » incorporant les encours futurs estimés. D'autre part, l'échéancier des ressources ne tombe jamais en dessous du plancher constitué des fonds propres. Par contre, l'échéancier des emplois, hors productions nouvelles, tombe nécessairement à une valeur nulle.

Le profil d'échéances réunit les éléments du bilan selon leurs durées restantes, et ce en allant des échéances couvrant les plus courtes périodes (jours, semaines, mois) à celles couvrant des périodes plus longues (années).

On dit que le bilan est « sur-consolidé » si les actifs s'épuisent plus vite que les passifs. Dans le cas opposé, le bilan est « sous-consolidé ». Aussi, le bilan est dit « consolidé » si les actifs et les passifs s'amortissent au même rythme.

2.1.1.2 Les impasses en liquidité

Les impasses en liquidité ou gaps de liquidité, mesurent les décalages prévisibles aux différentes dates futures, entre l'ensemble des emplois et des ressources. Les projections

²² AUGROS.J-C et QUERUEL.M. « *Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire* ». Paris : Economica, 2000, p 15.

²³ DARMON.J, *op.cit*, p 113.

d'impasses représentent les besoins de liquidité prévisionnels et constituent un outil de gestion de base.

Le calcul des impasses est un élément essentiel pour évaluer les besoins (ou excédents) de liquidité future. Il se fait généralement selon deux approches :

- Approche statique : consiste à calculer les impasses sur la base des seuls actifs et passifs existant à la date du calcul sans inclure les productions nouvelles.
- Approche dynamique : consiste à projeter la totalité des cash-flows, que ce soit des encours existants ou des productions nouvelles.

Les impasses peuvent être calculées en stock ou en flux.

2.1.1.2.1 Les impasses en stock

Elles définissent le besoin ou l'excédent de financement jusqu'à une date donnée, elles sont définies par les décalages entre les encours des passifs et des actifs.

Par convention, cette valeur algébrique est toujours calculée dans ce sens par la formule qui suit :

$$\text{Impasse en stocks (t)} = \text{encours des passifs(t)} - \text{encours des actifs(t)}$$

Les impasses en stock déterminent le besoin ou l'excédent de financement cumulé jusqu'à une date donnée, elles sont également identiques en valeur absolue aux impasses en flux cumulées.

2.1.1.2.2 Les impasses en flux

Est définie pendant une période donnée, par la différence entre les entrées et les sorties de fonds de la période²⁴. Elles déterminent le besoin ou l'excédent de financement nouveau de la période.

$$\text{Impasse en flux (t, t+1)} = \text{entrée de fonds (t, t+1)} - \text{sortie de fonds (t, t+1)}.$$

Dans une hypothèse de fonte du bilan ou de cessation d'activité, les flux se limitent aux amortissements correspondants aux tombées à l'exclusion des encours nouveaux. Ainsi, les tombées d'actifs sont des entrées de fonds et correspondent aux remboursements des crédits par les clients, alors que les tombées de passifs sont des sorties de fonds correspondants aux règlements des emprunts de la banque.

L'impasse est calculée comme suit :

²⁴ DARMON, J. *op.cit*, p 114.

Impasse en flux (t, t+1) = tombées d'actifs (t, t+1)²⁵ – tombées de passifs (t, t+1)²⁶.

Une impasse en flux (GAP) positive indique un excédent de financement, c'est une entrée nette de fonds, dans le cas opposé, c'est une sortie nette de fonds (un besoin de financement).

2.1.1.3 Les indicateurs de gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité peut également être mesuré par des indicateurs dits synthétiques. Il s'agit principalement de l'indice de liquidité et du surplus de base.

2.1.1.3.1 Indice de liquidité

L'indice de liquidité, appelé aussi l'indice de transformation « mesure la discordance entre les échéances des actifs et des passifs et donne ainsi une indication sur le risque de transformation encouru par l'établissement »²⁷.

Il est calculé par la méthode dite « méthode des nombres », qui consiste à pondérer les actifs et passifs par un coefficient qui présente la durée moyenne de chaque classe.

La formule est donnée comme suit :

$$\text{Indice de liquidité} = \frac{\sum \text{Passifs pondérés}}{\sum \text{Actifs pondérés}}$$

- Indice < 1, signifie que la banque transforme des passifs à court terme en actifs longs.
- Indice = 1, les actifs et les passifs concordent parfaitement.
- Indice > 1, dans ce cas la banque ne transforme pas puisqu'elle a davantage de ressources pondérées que d'emplois pondérés.

L'indice étant faible, la banque s'expose à un risque de transformation élevé, vu qu'elle finance des emplois longs par des ressources courtes.

2.1.1.3.2 Le surplus de base

Le surplus de base mesure le coussin de liquidité fourni par les actifs liquides pour couvrir les besoins de financement. Le surplus de base est obtenu en retranchant le passif exigible des actifs liquides.

Par actif liquide, on entend tous les actifs ayant une échéance très proche ou pouvant être transformés en cash sans générer des moins-values intolérables. On peut citer comme exemple

²⁵ La tombée des actifs est la différence des encours entre deux dates consécutives

²⁶ La tombée des passifs est la différence des encours entre deux dates consécutives, le signe moins (-) dans les tombées des passifs signifie une sortie de fonds qu'on ne prend pas en considération dans le calcul des impasses en flux ; on calcule avec la valeur absolue de la tombée.

²⁷ DARMON.J, *op.cit*, p 113.

: les encaisses, le solde du compte Banque Centrale, les titres d'Etat, les excédents de réserve, etc.

Le passif exigible comprend les dettes à très court terme, telles que : les emprunts à 24 heures, les mises en pension, les emprunts à la Banque Centrale et les dépôts à échéance dans moins de 30 jours.

Il est calculé comme suit :

$$\text{Surplus de base} = \text{Actif liquides} - \text{Passif exigibles}$$

Un surplus de base positif signifie qu'une partie des actifs liquides est financée par des ressources à plus long terme. La banque dispose donc d'un surplus de liquidité ;

Un surplus de base négatif signifie que la banque finance une partie de ses emplois à terme par des ressources exigibles. Elle souffre d'un manque de liquidité.

Le surplus de base est un instrument de gestion de liquidité journalière, c'est-à-dire sur un horizon très court. Généralement, le surplus de base plus ou moins maintenu à un niveau positif minimum, pour lui permettre de faire face à des variations de liquidité quotidiennes.

2.1.1.4 Limites des outils de première génération

Ces différents outils revêtent quelques faiblesses qui peuvent se résumer en :

Les montants des encours et leurs échéances constituent les données de base requises pour construire les profils d'impasses et certains encours sont sans échéances, ou ont une échéance incertaine. Dans de tels cas, il faut adopter des conventions, ou émettre des hypothèses, ou baser le choix des échéances sur des analyses complémentaires (de type statistique). Il s'agit principalement des dépôts à vue, des engagements hors bilan, des fonds propres, des flux d'intérêt ...etc.

Mais la formulation de ces hypothèses n'est généralement pas tout à fait réaliste ; les flux du passif ne sont pas généralement fixes mais dépendent du comportement de la clientèle et de la politique commerciale de la banque.

2.1.2 Outils de deuxième génération

2.1.2.1 Les scénarios et le stress tests

Les stress tests permettent de simuler des dégradations importantes de l'environnement économique puis de s'assurer que les banques peuvent faire face à ces périodes de mauvaise conjoncture.

Les stress tests deviennent donc essentiels pour évaluer la robustesse et la fiabilité d'un dispositif de gestion de liquidité.

2.1.2.2 Les simulations

Les simulations permettent de mesurer l'impact de paramètres incertains comme les taux d'intérêt sur des variables « cibles » ; les marges d'intérêt, la structure du bilan, etc. leur objectif est d'optimiser les financements et les couvertures, et d'optimiser le couple rentabilité/risque, et de renforcer les financements et les couvertures.

2.1.2.3 Les combinaisons rentabilité-risque

A partir des deux outils précédemment cités, on constitue généralement des matrices contenant les résultats selon les différentes hypothèses posées. Ces matrices sont appelées matrices de marges. Ces dernières sont caractérisées par une moyenne des valeurs de marge obtenues, de leur volatilité et un rapport Moyen des marges/Volatilité appelé aussi ratio de Sharpe.

Ce rapport donne une mesure de la rentabilité ajustée pour le risque. Il représente la rémunération par unité de volatilité.

Il permet de hiérarchiser les différents résultats obtenus et avoir ainsi le meilleur couple rentabilité-risque.

2.1.2.4 Les limites des outils de deuxième génération

La disponibilité de l'information et sa qualité sont des points clés pour réaliser des simulations exploitables. Chose qui n'est pas facile à envisager avec les défaillances des systèmes d'informations. La difficulté d'interprétation des résultats de nombreuses simulations.

Conclusion du chapitre

Pour une banque, l'importance de la liquidité n'est pas négligeable, elle ne peut travailler sans ressources suffisantes pour financer ses emplois. Un besoin quelconque en liquidité pourrait peser sur son activité dans la mesure où il entraînerait un risque de liquidité qui à son tour déboucherait sur l'insolvabilité de l'établissement, le risque de liquidité peut trouver son origine dans plusieurs facteurs, à savoir :

- L'activité de transformation des échéances, ressources courtes finançant des emplois beaucoup plus longs.
- La confiance des agents économiques et leur perception de l'établissement.
- Les évolutions du contexte institutionnel dans lequel évolue l'établissement, à savoir, une crise générale de liquidité sur le marché due au jeu de l'offre et de la demande du marché ou à une intervention des autorités ... etc.

Pour identifier ce risque, il faut déterminer les éléments de l'actif et du passif du bilan et ceux de l'hors-bilan qui l'engendreraient, tels que :

- Les crédits, les PEL, les options de remboursement anticipé, les activités de marché pour ce qui est de l'actif.
- Pour le passif on trouve généralement : les ressources provenant des clients, celles provenant des marchés, et le risque de concentration du financement.
- Pour l'hors-bilan d'une banque, le risque s'identifie le plus souvent par les engagements de crédits accordés et les engagements de garantie.

La mesure de ce risque de liquidité consiste à évaluer la transformation opérée par la banque et donc les besoins de financement futurs. Pour cela, la méthode des impasses permet de visualiser les écarts entre les flux reçus et payés. De plus, des indicateurs synthétiques comme l'indice de transformation et le surplus de base, mesurent l'ampleur de cette transformation et servent d'instruments de gestion dans la mesure où la banque peut fixer des valeurs à ces indicateurs comme limites ou comme objectifs à atteindre.

Chapitre II : La Gestion Actif-Passif

Introduction

A la succession des instabilités économiques et de la déréglementation financière sont survenus des changements dans les méthodes de gestion des risques. C'est ainsi que la vision comptable du bilan bancaire, aussi précise et utile qu'elle soit, est devenue dépassée puisqu'elle ne décrit pas les effets de la variation et déformation des postes du bilan. Une nouvelle méthode de gestion du bilan, devenue nécessaire, est apparue : la Gestion Actif Passif. Devant faire face à la rude concurrence et à la forte diminution des dépôts non rémunérés dans les années 1970, les banques les plus dépendantes des marchés, ont cherché à mieux maîtriser les risques liés à ces derniers. C'est ainsi que la gestion actif-passif, devenue une nécessité, son but principal étant la gestion des risques financiers et des grands équilibres de bilan, elle consiste également en la gestion et l'allocation des fonds propres, le contrôle des marges et la participation dans la tarification avec la clientèle pour arriver à optimiser le couple risque/rentabilité, puis la gestion actif passif est concerné aussi particulièrement par les contraintes prudentielles adaptées au suivi des risques financiers. Ce deuxième chapitre présentera le champ d'application et les conditions nécessaires pour l'ALM et aussi de présenter l'état actuel de la réglementation qui encadre la gestion du bilan pour passer ensuite aux moyens de couverture des risques dont la mesure a été présentée dans le chapitre précédent. Ensuite seront exposés les outils de la Gestion Actif Passif pour la gestion du bilan.

Section 01 : Présentation de La gestion actif-passif

1 Définition

La gestion actif-passif peut être définie comme : « *une démarche globale au sein d'une firme bancaire qui vise à atteindre la structure du bilan optimisant la rentabilité et le risque par les opérations du bilan et du hors bilan* »²⁸

« *La gestion actif-passif ou Asset-Liability Management (ALM) désigne l'ensemble des techniques de maîtrise du risque de liquidité, de taux et de change sur le périmètre des activités commerciales d'un réseau bancaire.* »²⁹

« *La gestion actif-passif vise à cantonner dans des limites consciemment déterminées les conséquences négatives éventuelles des risques financiers, principalement risque de liquidité, risque de taux et risque de change. Elle cherche à atteindre cet objectif dans les meilleures conditions de rentabilité. Pour ce faire, elle passe par la mesure et l'analyse des risques financiers et débouche sur des préconisations d'action* »³⁰.

Elle l'a défini comme étant un « *processus continu de formulation, d'implémentation, de suivi et de révision des stratégies relatives aux actifs et passifs, dans le but d'atteindre les objectifs financiers d'une organisation, étant donné son niveau de tolérance du risque et d'autres contraintes* »³¹

La gestion actif-passif est : « *une méthode globale et coordonnée permettant à une banque de gérer la composition et l'adéquation de l'ensemble de ses actifs et passifs et de son hors bilan* »³² Plus précisément :

- Chaque banque possède une fonction d'utilité qui reflète ses préférences en matière de rentabilité et de risque ;
- Chaque combinaison d'actifs et de passifs engendre un certain niveau de rentabilité et de risque ;
- Parmi ces combinaisons, la banque choisit celle qui correspond à ses préférences et la GAP consiste à atteindre cette structure du bilan conforme aux exigences de la banque en la matière caractérisé par :

²⁸ COUSSERGUES.S, BOURDEAUX.G.*op.cit.*, p 238.

²⁹ DEMEY. P, FRACHOT.A, RIBOULET. G, *op.cit.*, p 10.

³⁰ DUBERNET.M, *op.cit.*, p 64.

³¹ Traduit de: Society of Actuaries. « Professional Actuarial Specialty Guide Asset-Liability Management » [En ligne]. 2002-2003, p 2. Disponible sur : www.soa.org. Consulté le 24/03/2019 à 14 :05.

³² HENRIJ et SARDI.A, « Management des risques bancaires », Ed. AFGES, Paris, 2001, p 30.

- Une rentabilité et un niveau de risque conformes aux exigences de la banque
- Le respect de la réglementation prudentielle.

2 Objectifs de la gestion actif passif

Les objectifs de l'ALM sont³³ :

- Identifier les risques de marché et leur méthode d'évaluation.
- Immuniser le bilan des différents risques de marché par la mise en place d'une politique de couverture et de financement adaptée.
- Améliorer voire maximiser les résultats de la banque.
- Préserver le capital de la banque.
- Facturer un taux client en cohérence avec le cout des ressources et le taux de rentabilité attendu par l'établissement.

Pour d'autres tels que Bessis, Darmon³⁴, les objectifs de l'ALM sont plus prudents. Pour eux, l'ALM poursuit avant tout un objectif d'assurance de la pérennité de l'établissement en planifiant son développement et son financement et ne doit pas se fixer pour objectif de maximiser la rentabilité de l'établissement. Pour M. Dubernet ³⁵« La gestion actif - passif vise à cantonner dans des limites consciemment déterminées les conséquences négatives éventuelles des risques financiers, principalement risque de liquidité, risque de taux et risque de change. Elle cherche à atteindre cet objectif dans les meilleures conditions de rentabilité. Pour ce faire, elle passe par la mesure et l'analyse des risques financiers et débouche sur des préconisations d'action. ».

3 Mission de l'ALM

La première mission de la GAP³⁶ est de veiller aux équilibres bilanciaux en assurant la cohérence entre les grandes masses de bilan. La stratégie de développement commande la nature des emplois et ressources, la politique d'investissement détermine le montant des immobilisations, les ratios prudentiels contraignent la structure de bilan en imposant des fonds propre minimums et le maintien de la liquidité. La gestion actif-passif consiste donc en un pilotage de la structure de bilan sur un horizon pluriannuel.

En second lieu, afin d'assurer que les risques conformes aux préférences de la banque en la matière, il est indispensable de les évaluer en se dotant d'instruments de mesure adaptés aux

³³ COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G *op.cit.*, p 184.

³⁴ DARMON.J, *op.cit.*, p 110.

³⁵ DUBERNET.M, *op.cit.*, p 9.

³⁶ COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G *op.cit.*, p 186.

Chapitre II : La gestion actif-passif

métiers donc aux opérations accomplies par la banque. A cet égard, la GAP contribue de façon éminente à l'optimisation du couple rentabilité-risque en procédant à des simulations de situations adverses permettant de tester la fragilité de la banque par la comparaison des fonds propre et des pertes estimées.

Enfin, la GAP d'efforce de réaliser cette structure de bilan et de la maintenir conforme aux exigences de la banque en gérant les risques et leur affectant suffisamment de fonds propre, tout en préservant la rentabilité tant des actifs que des fonds propres.

4 La démarche de la gestion active passif

La démarche de la méthode de la gestion actif-passif se divise en deux types de démarches, la démarche qui touche la globalité du bilan de l'établissement, et une démarche prévisionnelle pour aboutir à des décisions³⁷.

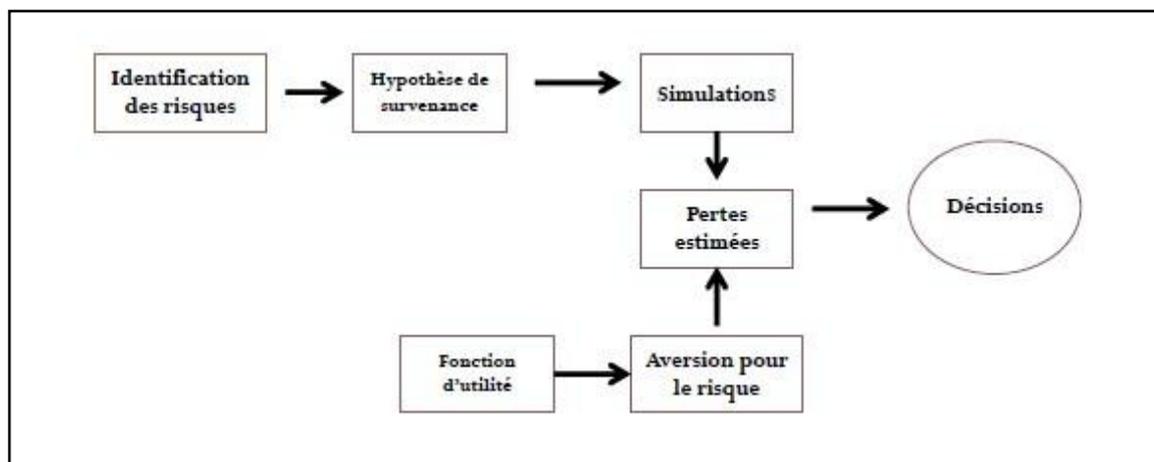
4.1 Une Démarche globale

La définition des objectifs de la gestion actif-passif montre que l'ALM procède d'une démarche globale qui touche toutes les composantes du bilan et du hors bilan de la banque. A ne pas confondre avec la gestion de trésorerie, elle se concentre sur la gestion de la marge d'intérêts et ne prend en compte que les risques qui découlent de son activité (risque de liquidité, de taux et de change). Cela signifie que le risque de contrepartie fait l'objet d'une approche spécifique.

4.2 Une démarche prévisionnelle

La démarche prévisionnelle peut être schématisée par les étapes :

Figure II.1 : Démarche prévisionnelle de la gestion actif-passif.



Source : COUSSERGUES.S et BOUREDEAUX.G, *op.cit.*, P 204.

³⁷ COUSSERGUES.S et BOUREDEAUX.G, *op.cit.*, p 204.

La première étape consiste à identifier et à mesurer les différents risques auxquels la banque est exposée à travers les positions de liquidité, de taux et de change sur un horizon entre 3 à 6 mois au minimum et qui peut aller jusqu'à 1 an.

La deuxième étape vise à prévoir l'évolution des taux d'intérêt et de change sous différentes hypothèses. Celles-ci peuvent se faire sur la base des avis des économistes ou encore envisager des évolutions catastrophiques pour tester la capacité de faire face à de tels scénarios (stress testing).

Dans la troisième étape, la cellule ALM calcule la marge d'intérêt selon les différentes hypothèses émises et compare le montant estimé des pertes aux fonds propres de la banque.

Sur la base de cette comparaison, l'organe délibérant peut juger si le montant des risques assumés est acceptable compte tenu des préférences manifestées par les actionnaires.

La quatrième étape serait donc de prendre une décision, tout en se basant sur les différentes simulations effectuées afin d'en choisir la plus réaliste mais encore celle qui engendra la rentabilité la plus élevée pour un niveau de risque donné et celle qui est le plus en adéquation avec les options stratégiques de la banque en matière de métiers. Enfin, il est bien apparent, que cette étape est différente des autres étapes car elle ne se fait pas mécaniquement mais il s'agit plutôt de choisir la bonne stratégie.

5 Outils stratégiques de la gestion actif passif

L'ALM fait appel à deux outils stratégiques qui lui permettent de définir les relations financières entre ces différents centres. Il s'agit du taux de cession interne (TCI) et de l'allocation des fonds propres économiques.

5.1 Le taux de cession interne

C'est un taux qui valorise les flux de trésorerie internes à la banque. Il relie les différents centres de responsabilité et permet de calculer la marge de transformation³⁸ et de fixer les objectifs. Ce taux est calculé sur la base de la courbe des taux et des conditions d'accès de la banque aux marchés des capitaux. Il doit refléter la réalité des coûts de refinancement car il représente le coût qu'auraient à payer les agences si elles pouvaient intervenir directement sur le marché. Le TCI a pour objets d'éliminer le risque de taux et de liquidité des unités commerciales et de les centraliser au niveau de l'ALM. Cette centralisation des risques permet aux banques d'intervenir sur le marché financier pour des couvertures partielles et totales.

³⁸ L'écart de taux entre le taux de cession interne et le coût de refinancement de la banque aux conditions du marché monétaire.

5.2 L'allocation des fonds propres

Quelles que soient les mesures prises, il restera toujours des risques qui se traduisent par des pertes. Le bénéfice courant de l'activité peut amortir ces pertes dites « attendues », mais il peut être insuffisant si les pertes prennent une dimension anormale « inattendue ». C'est donc le rôle des fonds propres de les couvrir pour éviter la défaillance de l'établissement. Les fonds propres sont scindés en fonds propres réglementaires, qui représentent les exigences réglementaires en la matière, et les fonds propres économiques³⁹. Ces derniers sont affectés aux différentes activités ou métiers bancaires en fonction des pertes estimées. Etant la contrepartie de la prise de risques, l'ALM se charge d'allouer ces fonds propres de manière à couvrir le risque de liquidité, de taux et de change. L'approche adoptée par l'ALM consiste à examiner les risques encourus par la banque plus précisément le risque de liquidité, de taux d'intérêt et de taux de change, sous certaines contraintes internes (la rentabilité, l'aversion pour le risque...) ainsi que des contraintes externes notamment réglementaires. Ce dernier point fera l'objet de la prochaine section.

6 La mise en œuvre de la gestion actif passif

Etant une méthode de gestion bilancielle, les gestionnaires ALM se doivent d'être en relation étroite avec l'ensemble des départements de l'établissement que ce soit pour le recueil d'informations globales sur le fonctionnement de chaque élément, pour l'obtention des résultats de chaque entité ou encore pour une simple consultation sur les pratiques appliquées par la banque. C'est pourquoi, des conditions doivent être mises en place pour que la Gestion Actif Passif arrive à ses objectifs.

Il s'agit de deux principales conditions qui sont l'organisation de la banque de manière hiérarchique pour la prise des décisions et un système d'information performant permettant la transmission de données.

6.1 Une organisation hiérarchique

L'organisation doit permettre de procéder à la fois à la remontée de l'information, à son analyse financière et à l'élaboration de la stratégie de l'établissement. Pour cela, on distingue les instances de décision des équipes dédiées aux tâches de gestion Actif-Passif⁴⁰.

³⁹ Ils comprennent, outre les fonds propres réglementaires, d'autres fonds qui ne sont pas reconnus par les autorités de contrôle mais que la banque estime disponible pour absorber les pertes tels que : les plus-values sur titres rapidement réalisables, certaines dettes subordonnées qui ne remplissent pas les critères d'éligibilité réglementaires.

⁴⁰ DUBERNET.M, *op.cit*, p 278.

6.1.1 Les instances de décision

L'organe de direction (conseil d'administration, directoire) : Forme d'instance suprême composée des dirigeants du groupe et éventuellement des filiales, il est chargée d'effectuer des choix stratégiques, fixant les grands principes de l'ALM, de même que la planification des différentes opérations de financement ou de couverture doivent être soumis à l'approbation de cette instance.

Le comité de gestion actif-passif⁴¹ : arrête les orientations à court terme de la banque dans les domaines de la gestion actif-passif, en se conformant à la stratégie arrêté par le directoire, le comité joue donc un rôle décisionnel et fait des choix tactiques.

La composition du comité est spécifique à chaque établissement et, notamment, du poids relatif de chacune de ses activités, de sa dimension, de son organisation.

Le comité de risque de contrepartie : a pour fonction d'avaliser les limites d'intervention sur les institutionnels, limites proposées par l'équipe dédiée à la gestion du risque de contrepartie.

6.1.2 Les équipes dédiées à la gestion actif-passif

La cellule ALM : est responsable de la politique de gestion Actif-Passif, c'est-à-dire du corps de règle et des limites de gestion que s'impose l'établissement dans la gestion des risques financiers. Elle est responsable et non décisionnaire. Elle doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de l'éclatement notionnel du bilan, l'allocation notionnelle des fonds propres et des taux de cessions internes. Elle est responsable de la détermination des volumes d'intervention sur les marchés, qui est du domaine tactique. Elle fait l'interface entre les entités opérationnelles et la salle des marchés. Son rôle principal est de réunir et d'analyser les informations nécessaires à ces derniers, de leur recommander des actions de financement et d'investissement, et de mettre en œuvre les décisions qui y sont prises.

La trésorerie : est en quelque sorte « le bras armé de l'ALM »⁴², puisqu'elle se charge d'effectuer les opérations de marché relatives à ses choix tactiques.

Les objectifs de la Trésorerie sont la gestion des actifs et des passifs de la banque et la vente ou achat des titres pour :

- Assurer la liquidité ;
- Gérer des positions de gap ;

⁴¹ Aussi appelé alco : ALM comité.

⁴² DUBERNET.M, ibed, p 281.

- Ouvrir des positions de change ;
- Couvrir le capital.

L'équipe chargée du risque de contrepartie : L'équipe dédiée à cette gestion devra procéder à l'étude de la situation financière des contreparties afin d'évaluer leur capacité à remplir leurs engagements.

L'équipe titrisation : se charge du montage des opérations de titrisation, d'effectuer les simulations nécessaires pour mesurer le risque pris sur les portefeuilles définis, choisir la structure adaptée, négocier avec les agences de notation, etc. jusqu'au lancement sur le marché de l'opération.

Les équipes de gestion actif-passif décentralisées : La mission de cette équipe est de gérer la marge d'intermédiation de son secteur, c'est-à-dire les frais généraux, risque commerciaux ou financiers, et la marge d'exploitation, permettant d'atteindre les objectifs de rentabilité des fonds propres. Elle peut être chargée de la planification de son secteur.

L'attribution des responsabilités respectives définie, l'ALM suppose un outil de travail indispensable c'est le système d'information.

6.2 Le système d'information

Le système d'information occupe une place importante dans la réalisation des objectifs de l'ALM. Cette cellule est responsable de la remontée et de l'analyse de l'information puisqu'elle modélise les différentes opérations du bilan et de l'hors-bilan dans une base de données destinée à son usage. L'objectif est d'obtenir les échéanciers des différents flux de capitaux et d'intérêts générés par les différentes opérations.

La principale difficulté émane du fait que les informations collectées par la cellule ALM sont principalement issues de systèmes disparates établis sur des supports informatiques différents.

6.2.1 Transmission de l'information

Les départements d'exploitation commerciale, la comptabilité et la trésorerie fournissent l'information caractéristique de la production commerciale et des opérations financières puisqu'elles sont enregistrées à leur niveau.

Les informations transmises doivent être retraitées dans une base traditionnelle, filtrées, triées, calculées pour permettra d'en tirer les indicateurs des risques financiers qui composent le tableau de bord de la gestion actif passif.

6.2.2 L'organisation de l'information

Trois types de variables peuvent apparaître lors du retraitement de l'information :

- Une dimension « temps » : donne une vision historique ou prévisionnelle du bilan. Elle permet d'observer l'amortissement des opérations déjà en portefeuille ou des opérations nouvelles.
- Une dimension « opération » : elle identifie les différents produits commerciaux ainsi que les transactions financières pour déterminer le type de l'opération qui est à l'origine de l'évolution de chaque indicateur.
- Une dimension « variable financière » : permet la description financière de chaque opération (encours, charge, produit d'intérêts courus non échus générés par ces opérations).

Section 02 : Cadre réglementaire de la gestion des risques

Le secteur bancaire est réputé pour sa forte réglementation qui se justifie par la protection de l'épargne publique face à une prise de risques excessive de la part des banques. Cette réglementation bancaire a connu des évolutions sensibles et de profondes mutations ces dernières années. L'ALM est concerné particulièrement par les contraintes prudentielles adaptées au suivi des risques financiers. L'objet de cette section est donc de présenter l'état actuel de la réglementation qui encadre la gestion du bilan. Toutefois, il convient de noter que la réglementation bancaire diffère selon qu'elle soit destinée au traitement du fonctionnement des établissements financiers, au contrôle monétaire par les autorités de tutelle ou encore à la gestion des risques qui est l'axe principal des règles dites prudentielles. De ce fait, les opérations bancaires sont soumises aux trois volets réglementaires suivants :

- Réglementation de fonctionnement ;
- Réglementation monétaire ;
- Réglementation prudentielle.

1 Réglementation de fonctionnement

Ce volet recense tous les domaines relatifs aux opérations et aux conditions de l'activité bancaire notamment⁴³ :

- La dotation minimale en capital des banques ;

⁴³ BESSIS.J, *op.cit.*, p 50.

- Les règles liées à la situation de l'établissement financier (changement de statut juridique, désignation des dirigeants, etc.) ;
- Les autres règles qui régissent les opérations courantes de la banque à l'image de la collecte et la rémunération des dépôts.

2 Réglementation monétaire

Ce volet s'intéresse au rôle de la banque dans la création monétaire et les risques économiques inhérents ce pouvoir. En effet, la réglementation monétaire est mise en place afin de contrôler la capacité des banques à créer de la monnaie, à travers entre autres le système des réserves obligatoires.

Les réserves obligatoires présentent un instrument de la politique monétaire, il s'agit d'un montant minimum de fonds que doit détenir une banque dans son compte ouvert auprès de la Banque Centrale sous formes de réserves. Ce montant correspond à un pourcentage de l'ensemble des dépôts figurant au passif de la banque⁴⁴.

3 Réglementation prudentielle

Ce volet est lié directement à la gestion des risques. Il vise essentiellement à assurer la sécurité du système bancaire et à prévenir les faillites.

Cette réglementation prudentielle évolue sous le contrôle des autorités nationales de tutelle et du Comité de Bâle. Elle impose aux banques le respect de certaines contraintes exprimées en ratios (ratio de solvabilité, ratios de liquidité, etc.).

Les règles prudentielles tournent essentiellement autour de l'axe des fonds propres, la principale garantie des créanciers et l'amortisseur des fortes pertes.

En conclusion, la réglementation prudentielle ne constitue qu'un pilier de la réglementation bancaire dans lequel la gestion du bilan doit s'insérer.

A ce stade, Il convient de présenter, dans un premier temps, les contraintes prudentielles instaurées par le Comité de Bâle qui ont fait l'objet de ses recommandations. Puis, de passer dans un second temps, à la réglementation prudentielle algérienne.

⁴⁴ En Algérie, le taux des réserves obligatoires est fixé à 8% par instruction de la Banque d'Algérie n° 03-2016 du 25 avril 2016 modifiant et complétant l'instruction n° 02-2004 du 13 mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires. L'assiette de calcul des réserves obligatoires est constituée des dépôts en monnaie locale, de la banque.

Chapitre II : La gestion actif-passif

3.1 La réglementation prudentielle Baloise

La réglementation

$$\text{LCR} = \frac{\text{Actifs Liquides de Haute Qualité}}{\text{Flux de Trésorerie à 30 jours}} \geq 100\%$$

Baloise

s'est matérialisée à travers trois séries de recommandations que le Comité de Bâle a établi suite aux différents événements ayant marqué le monde des finances, et ce, dans le but d'assurer une certaine perspicacité quant à l'activité bancaire.

En effet, la solvabilité des établissements bancaires était le sujet exclusif autour duquel les accords de Bâle (I et II) ont été formulés. De ce fait, un ratio dit de solvabilité, est imposé aux banques. Il s'agit alors de rapporter les fonds propres dont dispose une banque aux risques qu'elle subit suite à ses activités.

Le ratio de solvabilité a connu une évolution en termes de risques à intégrer, passant ainsi d'un ratio qui ne s'intéresse qu'au risque de crédit (ratio Cooke) à un ratio qui prend en considération, en plus du risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel (ratio McDonough).

Il est à noter que le ratio McDonough a également affiné les méthodes de détermination de l'exposition à ces risques en imposant le respect de la limite suivante :

$$\frac{\text{Fonds propres réglementaires}}{\text{Risque de crédit} + \text{Risque opérationnel} + \text{Risque de marché}} \geq 8\%$$

Par ailleurs, suite à la crise financière de 2007 qui a dévoilé les multiples failles de l'accord de Bâle II, le Comité de Bâle a été amené à instaurer un nouveau dispositif réglementaire visant à renforcer la résilience du secteur bancaire à travers, notamment, un renforcement des exigences en fonds propres ainsi qu'une gestion plus rigoureuse de la liquidité des banques et par l'introduction de deux ratios (LCR et NSFR)⁴⁵ :

Liquidity Coverage Ratio (LCR) :

- Actifs liquides de haute qualité : Cash + réserves banque centrale + titres souverains + corporate bonds.
- Flux de trésorerie à 30 jours : Fuites de dépôts + non renouvellement des emprunts + utilisation des lignes de crédit - renouvellement des crédits.

⁴⁵ BALE III – maîtriser le risque de liquidité : « Comment améliorer la liquidité de vos actifs ? » [En ligne]. Disponible sur www.riskalis.com. Consulté le : 24/03/2019.

- « **Net Stable Fundings Ratio** » (NSFR) : Ce ratio, quant à lui, exige aux établissements bancaires de disposer en permanence d'une structure de ressources stables afin de pouvoir poursuivre leurs activités sur un horizon d'un (1) an :

$$\text{NSFR} = \frac{\text{Ressources Stables Disponibles}}{\text{Financements Stables Exigibles}} \geq 100 \%$$

- Les ressources stables disponibles englobent :
 - Les fonds propres de base et complémentaires ;
 - Les actions de préférence d'une durée supérieure à 1an ;
 - Les passifs d'une durée effective supérieure également à 1an ;
 - Les dépôts (à vue ou à terme) d'une durée n'excédant pas 1an ;
- Le financement de gros d'une durée inférieure à 1 an et conservable durablement.
- Les financements stables exigibles englobent :
 - Les actifs détenus et financés ;
 - Le montant des actifs en hors bilan. En outre, les accords de Bâle III ont mis l'accent sur le rôle central des stress tests. En effet, les stress tests deviennent indispensables dans l'évaluation de l'efficacité des procédures de gestion de la liquidité.

3.2 La réglementation prudentielle algérienne

Les scandales et les faillites qu'a connus le secteur bancaire algérien durant les années 2000 ont été à l'origine de l'instauration des règles prudentielles par le Conseil de la Monnaie et de Crédit (Banque d'Algérie). En effet, les autorités de tutelle ont mis en place certaines règles et obligations quantitatives et autres qualitatives.

3.2.1 La réglementation quantitative

Dans le cadre de cette réglementation, les autorités de tutelle imposent aux banques et aux établissements financiers le respect de certaines contraintes, exprimées en ratios, à savoir :

- Le ratio de solvabilité ;
- Les ratios de liquidité ;
- Le coefficient des fonds propres et des ressources permanentes ;
- Le régime des participations ;
- La division des risques ;
- Le niveau des engagements extérieurs ;
- Le classement et le provisionnement des créances ;

- La position de change.

Etant donné que les fonds propres constituent la principale notion autour de laquelle les règles prudentielles se formulent, il convient d'explicitier cette notion du point de vue de la réglementation algérienne.

3.2.2 Les fonds propres règlementaires

En vertu de l'article 8 du règlement de la Banque d'Algérie n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficient de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers, les fonds propres règlementaires sont scindés en :

- Fond propre de base ;
- Fond propre complémentaire.

3.2.2.1.1 Fond propre de base

Ils englobent l'ensemble de ce qui suit⁴⁶ :

- Capital social ou la dotation : qui doit être égale au minimum :
« Dix milliards de dinars (10 000 000 000 DA) pour les banques et à Trois milliards cinq cent millions de dinars (3 500 000 000 DA) pour les établissements financiers et doit être entièrement libéré »⁴⁷
- Primes liées au capital ;
- Réserves (hors écarts de réévaluation et d'évaluation) ;
- Report à nouveau créditeur ;
- Provisions réglementées ;
- Résultat du dernier exercice clos, net d'impôts et de distribution de dividendes à prévoir.

Diminués de certains éléments, à savoir : les actions propres rachetées ; le report à nouveau débiteur ; les résultats déficitaires en instance d'affectation ; les résultats déficitaires déterminés semestriellement ; les actifs incorporels nets d'amortissements et de provisions constituant des non-valeurs (écart d'acquisition,) ; 50 % du montant des participations et de toute autre créance assimilable à des fonds propres détenues dans d'autres banques et établissements financiers ; les dépassements des limites en matière de participations et les provisions complémentaires exigées par la Commission Bancaire.

⁴⁶ Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers, Article 9.

⁴⁷ Règlement de la Banque d'Algérie n°08-04 du 23 décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie. Article 2.

Chapitre II : La gestion actif-passif

3.2.2.1.2 Les fonds propres complémentaires

Cette catégorie recense les éléments suivants : 50 % du montant des écarts de réévaluation ; 50 % du montant des plus-values latentes découlant de l'évaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente ; Les provisions pour risques bancaires généraux, constituées sur les créances courantes du bilan, dans la limite de 1,25 % des actifs pondérés du risque de crédit ; Les titres participatifs et autres titres à durée indéterminée ; Les fonds provenant d'émission de titres ou d'emprunts sous certaines conditions ; Les fonds provenant d'émission de titres ou d'emprunts subordonnés qui remplissent certaines conditions⁴⁸.

Diminuée des 50% du montant des participations et de toute autre créance assimilable à des fonds propres détenues dans d'autres banques et établissements financiers.

3.2.2.2 Le ratio de solvabilité

Afin de se conformer aux exigences prudentielles internationales, les autorités de tutelle en Algérie ont adopté le ratio de McDonough qui prévoit une meilleure couverture des risques. La limite exigée dans le cadre de ce coefficient a été revue à la hausse. En effet, le coefficient de solvabilité se présente comme suit⁴⁹ :

$$\text{Ratio de solvabilité} = \frac{\text{Le total des fonds propres réglementaires}}{\text{Le montant des risques de crédit, opérationnel et de marché}} \geq 9.5\%$$

Concernant le coefficient des fonds propres de base, ce dernier est fixé à un seuil minimum de 7% comme suit⁵⁰ :

$$\frac{\text{Les fonds propres de base}}{\sum \text{Risques (Crédit, Marché, Opérationnel) pondérés}} \geq 7\%$$

Il est à signaler que ces deux coefficients ont été renforcés par une touche de Bâle III exigeant aux banques de constituer un coussin de sécurité déterminé de la manière suivante⁵¹ :

$$\frac{\text{Les fonds propres de base}}{\sum \text{Risques (Crédit, Marché, Opérationnel) pondérés}} \geq 2.5\%$$

⁴⁸ Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers, Article 10.

⁴⁹ Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-01 du 16 février 2014, Article 2.

⁵⁰ Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-01 du 16 février 2014, Article 3.

⁵¹ Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-01 du 16 février 2014, Article 4.

3.2.2.3 Les ratios de liquidité**3.2.2.3.1 Le coefficient minimum de liquidité**

Ce ratio a pour objectif la surveillance du risque de liquidité en limitant la transformation des ressources à court terme en emplois à moyen et long terme. Il correspond à un rapport entre la somme des actifs disponibles et réalisables à un mois et des engagements de financement reçus des banques d'une part, et la somme des exigibilités à vue à un mois et des engagements donnés d'autre part.

En effet, les banques sont tenues de définir un minimum d'actifs liquides qui égale au moins une fois (01) le passif exigible :

En Algérie, ce ratio a été introduit par le règlement de la Banque d'Algérie n° 11-04 du 24 mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité et a fait l'objet de l'instruction de la Banque d'Algérie n°07-2011 du 21 décembre 2011 portant coefficient de liquidité des banques et des établissements financiers.

Ce ratio est la variante moins stressée du LCR proposé dans les recommandations de Bale III.

3.2.2.3.2 Le ratio d'observation

C'est un ratio qui vient pour compléter le ratio de liquidité dans le but de poursuivre l'analyse de la liquidité à court terme. Il porte sur une durée de trois mois au-delà du mois à venir.

Aussi, et dans le cadre de la gestion de leur liquidité, les banques algériennes sont incitées à tester régulièrement leur niveau de résistance à des situations extrêmes⁵², et ce à travers les stress test et à établir, par conséquent, un plan de secours précisant les stratégies à suivre en cas de la réalisation des scénarios de crise déjà élaborés.

3.2.2.4 Le coefficient des fonds propres et ressources permanentes

Il s'agit d'un ratio de couverture du risque de liquidité à long terme⁵³. Il délimite la fonction de transformation des échéances qu'exerce une banque et cela afin d'assurer un certain équilibre entre emplois et ressources à long terme et éviter la « déconsolidation »⁵⁴ du bilan.

Le coefficient des fonds propres et ressources permanentes est défini comme suit :

⁵² Règlement de la Banque d'Algérie n° 11-04 de la Banque d'Algérie portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité, Articles 21-24.

⁵³ Règlement de la Banque d'Algérie n° 04-04 du 19 juillet 2004 fixant le rapport dit « coefficient de fonds propres et de ressources permanentes », Article 9.

⁵⁴ C'est-à-dire le financement trop important des emplois à long terme par des ressources courtes.

Ce ratio a fait également l'objet des recommandations de Bale III avec une vision plus stressée sous forme du « Net Stable Funding Ratio » (NSFR) ou le ratio de liquidité à long terme.

3.2.2.5 Le régime de participation

Ce régime correspond aux limites fixées pour les participations prises dans les autres établissements.

En Algérie, les limites de participation sont fixées⁵⁵ à hauteur de :

- 15% des fonds propres réglementaires pour chaque participation ;
- 60% des fonds propres réglementaires pour l'ensemble des participations.

Toutefois, cette règle ne s'applique pas aux participations dans les banques et établissements financiers installés en Algérie, dans les entreprises de droit algérien dont l'activité n'est qu'une continuation de l'activité bancaire, ou encore pour les titres acquis depuis trois mois en raison d'une opération d'assistance financière ou en vue de l'assainissement ou du sauvetage d'entreprise.

3.2.2.6 La division des risques

La diversification du portefeuille de crédit est un principe fondamental dans la gestion des risques. Elle permet à la banque d'éviter la dépendance d'un seul client et les difficultés et les pertes qui pourraient en découler en cas de défaillance de ce client. Dans ce même sens, la réglementation relative aux grands risques trace deux limites⁵⁶ :

- La première, consiste à plafonner l'ensemble des risques nets pondérés qu'une banque ou un établissement financier encourt sur un même bénéficiaire⁵⁷, à 25% de ses fonds propres réglementaires.
- La deuxième, limite le total des grands risques⁵⁸ encourus par une banque ou un établissement financier, à huit (08) fois le montant de ses fonds propres réglementaires.

La division des risques s'applique également aux secteurs d'activité.

⁵⁵ Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations, Article 19.

⁵⁶ C'est-à-dire le financement trop important des emplois à long terme par des ressources courtes.

⁵⁷ 2 Les personnes physiques ou morales et "les personnes liées" sur lesquelles la banque ou l'établissement financier encourt un risque.

⁵⁸ Le total des risques encourus sur un même bénéficiaire du fait de ses opérations dont le montant excède 10 % des fonds propres de la banque ou de l'établissement financier concerné.

3.2.2.7 Le niveau des engagements extérieurs

Dans le cadre de la réglementation relative aux engagements extérieurs⁵⁹, les banques et les établissements financiers sont tenus de maintenir en permanence un rapport entre les fonds propres réglementaires et les engagements pris vis-à-vis de l'étranger. Ce rapport est fixé de telle sorte que les engagements extérieurs ne dépassent pas une fois (01) les fonds propres réglementaires :

Les engagements extérieurs concernent les engagements par signature afférents aux opérations de commerce extérieur, diminués du montant des dépôts de garantie et provisions constitués en dinars au titre de ces opérations.

3.2.2.8 Le classement et le provisionnement des créances

Il est entendu par les créances bancaires l'ensemble de crédits accordés par la banque à sa clientèle. Ces créances se subdivisent en fonction du degré de risque qu'elles comportent en⁶⁰ :

- Créances courantes : il s'agit des créances dont le remboursement intégral paraît assuré, et ce dans les délais contractuels. Ces créances sont provisionnées à un taux de 1% à 3%⁶¹ annuellement.
- Créances classées : il s'agit des créances qui présentent un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel ou des impayés depuis plus de trois (3) mois. Elles sont réparties, en fonction de leur degré de risque, en trois catégories à savoir : créances à problèmes potentiels, créances très risquées et créances compromises. Les taux de provisionnement appliqués sont respectivement 20%, 50% et 100%.

3.2.2.9 La position de change

Les banques et les établissements financiers sont tenus de surveiller leurs positions de change et respecter ce qui suit⁶² :

- Un rapport maximum de 10% entre le montant de leur position longue ou courte dans chaque devise étrangère et le montant de leurs fonds propres ;

⁵⁹ Instruction de la Banque d'Algérie n° 02-15 du 22 juillet 2015 fixant le niveau des engagements extérieurs des banques et établissements financiers

⁶⁰ Règlement n°14-03 du 16 février 2014 relatif aux « classement et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers ».

⁶¹ Le taux de provisionnement ne peut pas excéder les 3% pour ces créances

⁶² Instruction de la Banque d'Algérie n° 78-95 du 26 décembre 1995 portant règles relatives aux positions de change.

- Un rapport maximum de 30% entre la plus élevée des sommes des positions longues ou des positions courtes pour l'ensemble des devises et le montant de leurs fonds propres.

3.2.3 La réglementation qualitative

À côté de la réglementation prudentielle quantitative, les autorités monétaires algériennes ont mis en place un dispositif prudentiel qualitatif par la promulgation du règlement n°11-08 du 28 Novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers.

Ce règlement édicte dans son article 03 que le contrôle interne des banques et des établissements financiers se compose de l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant, notamment, à assurer en permanence :

- La maîtrise des activités ;
- Le bon fonctionnement des processus internes ;
- La prise en compte de manière appropriée de l'ensemble des risques, y compris les risques opérationnels ;
- Le respect des procédures internes ;
- La conformité aux lois et règlements ;
- La transparence et la traçabilité des opérations bancaires ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La sauvegarde des actifs ;
- L'utilisation efficiente des ressources.

Et précise dans son article 04, que le dispositif de contrôle interne que les banques et établissements financiers doivent mettre en place comprend, notamment :

- Un système de contrôle des opérations et des procédures internes ;
- Une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Un système de documentation et d'archivage.

Compte tenu de l'importance du pilotage de la liquidité bancaire dans la réalisation de ce but, l'ALM fait appel à ses différents outils pour mesurer et gérer le risque de liquidité.

C'est dans ce sens-là que la prochaine section sera développée.

Section 03 : Couverture des risques

La mesure du risque permet à la banque de définir sa politique de financement dans le cadre des contraintes réglementaires et sa capacité à lever des fonds sur le marché. Cette politique permet à la banque d'éviter toute pénurie de liquidité et de couvrir, par conséquent, le risque de liquidité.

Il existe différents moyens de couverture selon le risque encouru. Dans ce chapitre nous allons voir les différentes techniques de couverture auxquelles à recourt le gestionnaire ALM. Dans la première section nous allons parler des techniques qui restructurent le bilan de la banque, quant à la deuxième section elle présentera les différents produits disponibles sur le marché, les produits dérivés.

1 Restructuration du bilan

1.1 L'adossment

« L'adossment est réalisé lorsque les profils d'amortissement des emplois et des ressources sont similaires et lorsque les taux de référence sont les mêmes »⁶³ Il convient de dissocier l'adossment en liquidité qui s'articule autour du profil d'amortissement de l'adossment en taux qui lui, consiste à choisir le même taux de référence des deux côtés du bilan.

1.1.1 L'adossment en liquidité

Il permet de réduire, voire même annuler, les écarts qui peuvent apparaître au fur et à mesure de l'amortissement des emplois et des ressources. Il peut être réalisé de deux manières :

– L'adossment individuel : consiste à refinancer chaque actif par une ressource présentant les mêmes caractéristiques c'est-à-dire le montant, la nature du taux et l'échéancier des flux d'amortissement.

– Adossment global : est réalisé si toutes les opérations nouvelles sont exactement adossées. Mais il n'est pas nécessaire que l'adossment se fasse pour chaque élément nouveau, celle-ci peut être adossée en partie par des engagements existants ou d'engagements nouveaux.

1.1.2 L'adossment en taux

Il est réalisé lorsque les structures des actifs et des passifs par taux de référence sont identiques sur toute la période, le risque de taux sera alors neutralisé.

⁶³ BESSIS.J, *op.cit*, page 100.

En effet, si les deux côtés du bilan ont des taux de même nature, c'est-à-dire fixes sur un horizon ou variables avec indexation sur la même référence, la marge d'intérêt devient insensible aux variations de taux d'intérêt.

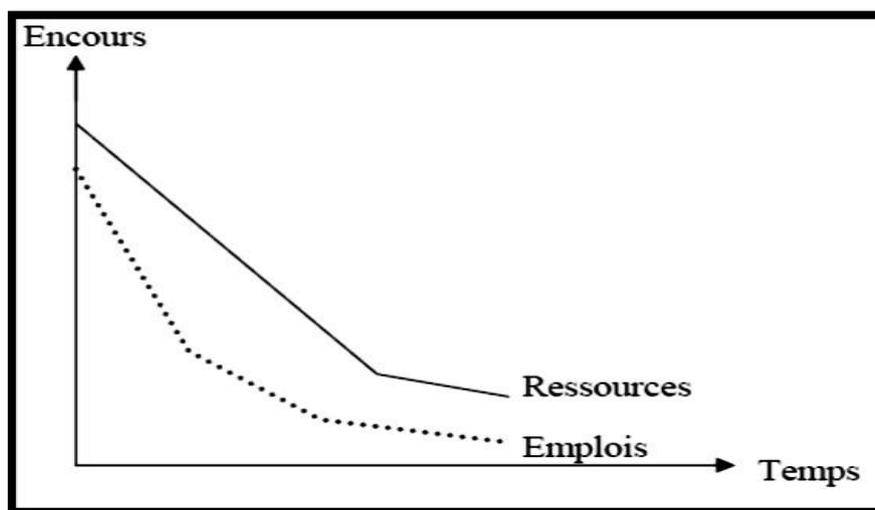
L'objectif de couverture étant fixé, le gestionnaire tentera, malgré l'opportunité de gagner si les taux varient favorablement, de fermer tous les gaps pour immuniser la marge d'intérêt. Autrement dit, il annulera, période par période toutes les impasses de taux.

1.2 La consolidation

En l'absence d'adossement, le bilan peut être soit « sur-consolidé » ou « sous-consolidé »

– La sur-consolidation : Un bilan est dit « sur-consolidé », si les actifs s'amortissent plus vite que les passifs. L'excédent de ressources dégagé est utilisé pour le financement des emplois nouveaux.

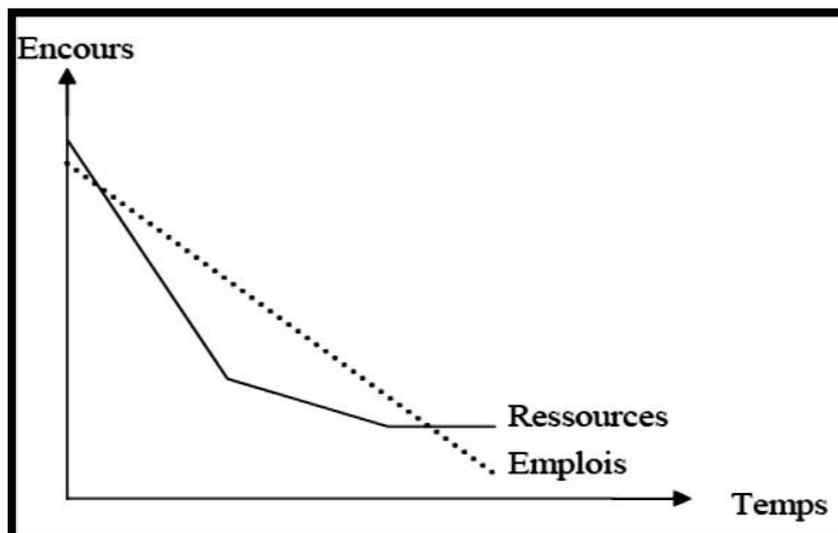
Figure II.2 : Echancier d'un bilan sur-consolidé.



Source : BESSIS.J, *Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques*, p 103.

La sous-consolidation : Un bilan est dit « sous-consolidé », si les emplois s'amortissent plus lentement que les ressources. Des financements nouveaux sont apportés pour combler l'écart entre les ressources et les emplois.

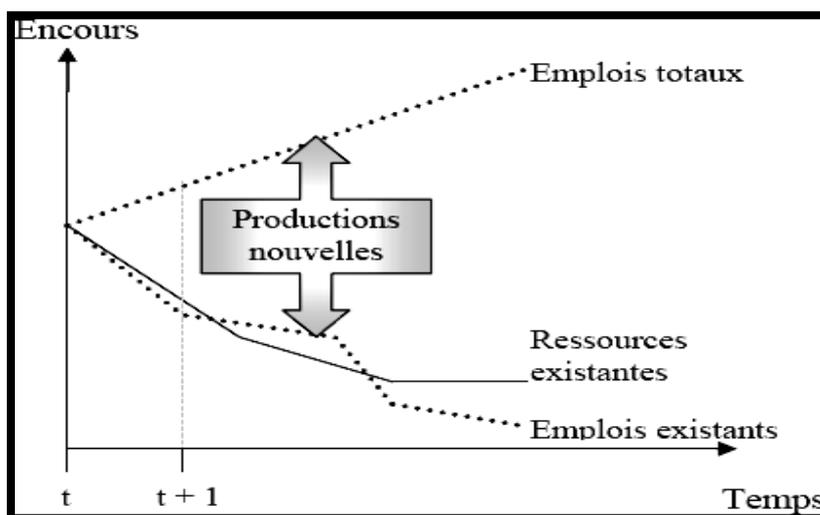
Figure II.3 : Echancier d'un bilan sou-consolidé.



Source : BESSIS.J, « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », , p 103.

Il est à noter que Les différentes situations de consolidations présentées sont sous l'hypothèse de « fonte de bilan », c'est-à-dire à l'exclusion de toute production nouvelle.

Figure II.4 : Encours existant et productions nouvelles.



Source : BESSIS.J, « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », P 104.

Les productions nouvelles sont présentées par l'écart entre les emplois totaux et les emplois existants.

1.3 Immunisation en durée

Ils présentent l'exposition du bilan aux fluctuations des taux d'intérêt et offre ainsi un moyen d'appréciation de ce risque. La gestion en durée consiste à ajuster ces écarts selon les estimations des gestionnaires sur les variations futures des taux selon le niveau de risque

souhaité. L'immunisation de durée consiste à équilibrer la durée des actifs à celle des passifs pour ainsi obtenir un écart de durée nul.

1.4 Titrisation

« La titrisation est une opération de marché qui permet aux établissements de crédit, à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et aux entreprises d'assurance de transformer un ensemble homogène de créances non négociables en titres financiers négociables liquides, cessibles sur le marché financier »⁶⁴

En effet, cette technique permet à la banque de convertir certaines créances moins liquides figurant dans son actif en titres liquides en les cédant à d'autres entités indépendantes (Fonds Commun de Créances (FCC)) qui financent ces achats par l'émission de titres sur les marchés de capitaux.

La titrisation présente plusieurs avantages pour la banque qui la pratique. Elle permet en effet l'amélioration de⁶⁵ :

- Sa situation de liquidité ;
- Sa solvabilité à travers l'externalisation des risques de crédit, voire les remboursements anticipés ;
- La rentabilité de ses fonds propres ;
- Ses procédures de gestion.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, la titrisation est considérée comme un « facteur d'amélioration de la situation de liquidité »⁶⁶ parce qu'elle contribue à la diversification des sources de financement dans la mesure où le financement des crédits cédés sera assuré par les investisseurs ayant acheté des parts dans les FCC. De plus, le bilan de la banque se trouve allégé en termes de créances à maturité ou durée non conforme aux objectifs fixés en termes d'impasses.

1.5 Les stratégies de financement

La couverture en liquidité consiste à mettre en place les financements requis pour rééquilibrer le bilan. Pour ce faire, il est nécessaire de déterminer le montant et la structure par échéance de ces financements. Ces choix dépendent à la fois de considérations de liquidité et de taux d'intérêt. On distingue, donc, deux politiques de financement :

- Financements suivant les contraintes de liquidité ;

⁶⁴ DARMON.J, *op.cit.*, p 288.

⁶⁵ DUBERNET.M, *op.cit.*, p 246.

⁶⁶ DUBERNET.M, *Ibid.*

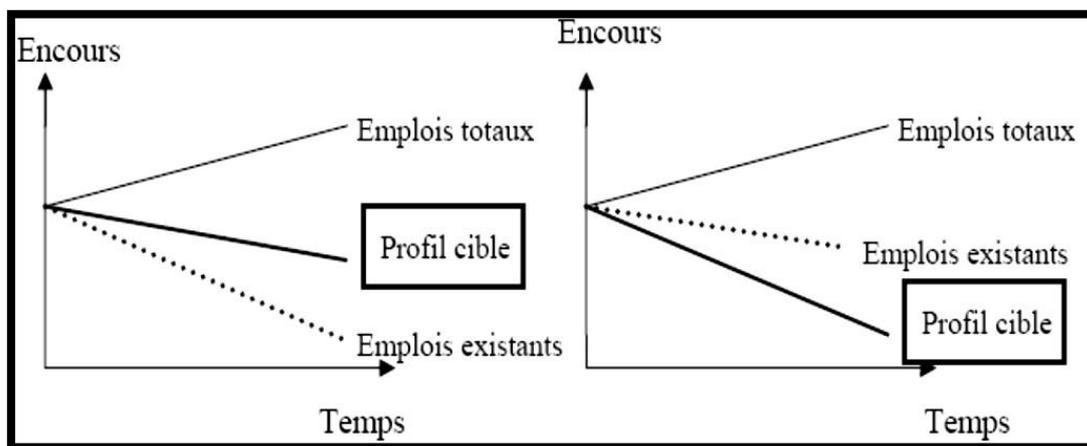
- Financements suivant les contraintes de taux.

1.5.1 Financements suivant les contraintes de liquidité

Les montants de ces financements dépendent des impasses qui se creusent à chaque période et d'un éventuel coussin de sécurité que cherche la banque à maintenir. Quant à leur structure, elle dépend du profil des ressources minimales choisi en fonction des objectifs de liquidité, à savoir :

- Adossement des actifs aux passifs ;
- Plafonnement des volumes de refinancement périodique ;
- Respect des ratios de liquidité.

Figure II.5 : Echancier des emplois et échéancier du profil cible des ressources.



Source : BESSIS.J, « *Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques* », Edition DALLOZ, Paris 1995, p 116.

Partant d'une situation de sous-consolidation du bilan, la banque aura recours à un financement à long terme si cette situation est durable. Le cas échéant, elle se contente d'un financement à court terme.

Toutefois, il est à noter que cette analyse est simplifiée vue l'ignorance des taux d'intérêt.

1.5.2 Financements suivant les contraintes de taux

Ce sont des financements que contracte la banque sur la base des anticipations sur le taux d'intérêt. Ils consistent soit à renouveler des financements à court terme, soit à recourir aux financements à long terme.

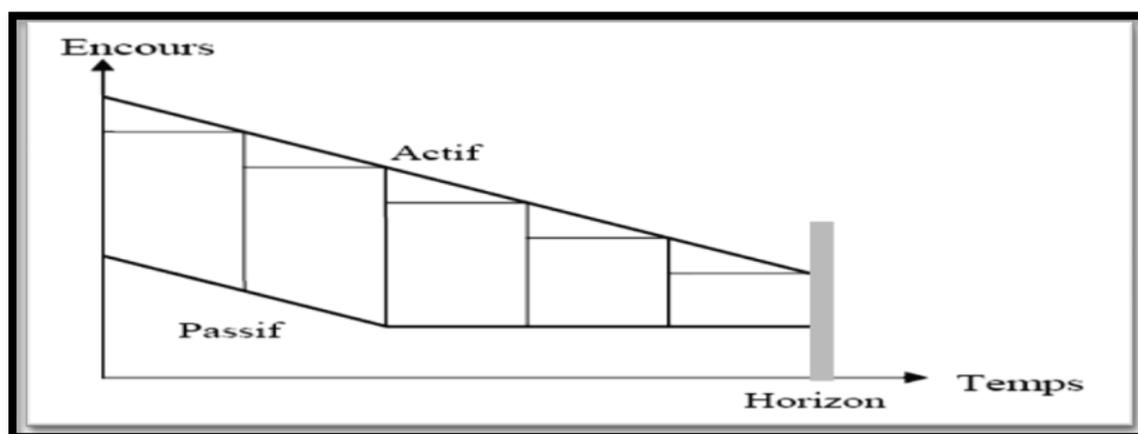
1.5.2.1 Le financement à court terme

« Suivant cette approche, la banque sera amenée à contracter des financements courts de période en période. C'est les « strates verticales ». La première strate est mise en place au taux courant. Les autres le seront plus tard au fur et à mesure des besoins »⁶⁷.

Cette solution est envisageable dans le cas d'une anticipation à la baisse des taux d'intérêt car les ressources futures seront facturées à des taux faibles.

Cependant, cette solution, conditionnée par la baisse des taux, risque d'engendrer, en cas de hausse des taux, des coûts supplémentaires par rapport à un financement immédiat à long terme. De plus, la banque, à travers un tel financement, ne couvre que son risque de liquidité immédiat. Elle n'a aucune assurance de trouver un prêteur sur les périodes ultérieures et les taux de financement futur sont incertains, sauf une couverture particulière (options ou contrats à terme, ...).

Figure II.6 : Financement à court terme des impasses de liquidité.



Source : BESSIS.J, « *Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques* », p 116.

1.5.2.2 Le financement à long terme

« Cette approche consiste à mettre en place des financements longs, couvrant la totalité de l'impassé »⁶⁸, le taux est fixé au premier financement.

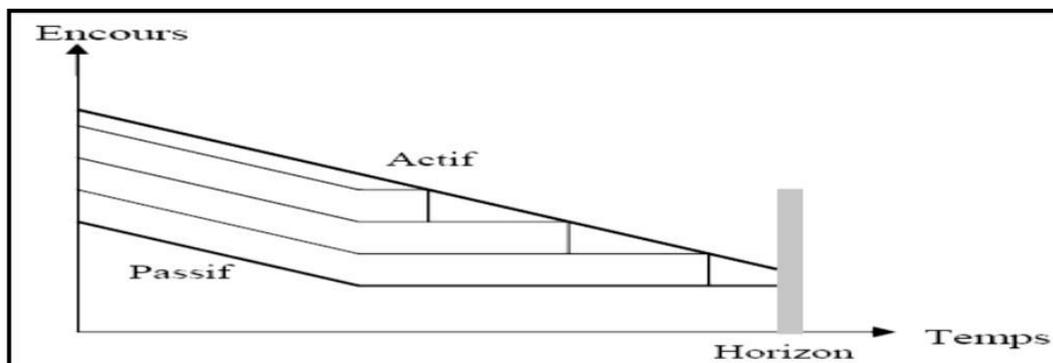
Cette approche permet à la banque de couvrir totalement son risque de liquidité par la mise en place des « strates horizontales » c'est-à-dire des financements immédiats sur un horizon plus éloigné. Toutefois, certaines ressources de courte durée (dépôts clientèle, prêts interbancaires...) peuvent réapparaître dans le bilan.

⁶⁷ BESSIS.J, *Ibid.*, p 118.

⁶⁸ DARMON.J, *op.cit.*, p 116.

De ce fait, les financements ayant pour but de couvrir préalablement les impasses en liquidité, peuvent entraîner une sur-consolidation importante du bilan. Ces excédents engendrent, par conséquent, un problème de rentabilité.

Figure II.7 : Financement à long terme des impasses de liquidité.



Source : DARMON.J, « *Stratégies bancaire et gestion de Bilan* », p 117.

2 Les Produit dérivés

L'utilisation de ces produits dérivés peut se faire sous deux optiques, une optique de couverture des risques de taux et de taux de change, ou au contraire dans une optique de spéculation dont le but est de faire des gains.

La spécificité de ce genre de couverture est de gérer les risques (taux et change) de manière indépendante des autres risques.

Les produits dérivés constituent donc un instrument privilégié de gestion du risque de taux et de taux de change dans une stratégie de gestion actif passif.

En pratique, il existe trois types de produits dérivés : les options, les *swaps* et les contrats à terme.

2.1 Les options

Les options sont des actifs conditionnels qui donnent à leur porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat ou « call ») ou de vendre (option de vente ou « put ») à l'émetteur de l'option, des actifs financiers ou non financiers (instruments sous-jacents⁶⁹) à un prix convenu pendant une période déterminée (option à l'américaine) ou à une date spécifiée (option européenne).

L'acheteur de l'option verse une prime (prix de l'option) à l'émetteur contre l'engagement de ce dernier de vendre ou d'acheter la quantité spécifiée de l'actif sous-jacent ou de verser, sur appel de l'acheteur, la rémunération convenue.

⁶⁹ Les actifs sous-jacents peuvent être : les titres, les indices boursiers, les taux, les devises, les métaux précieux.

Le rôle des options dans la gestion des risques ; consiste à prendre sur le marché une position inverse à celle détenue. Elles permettent ainsi de garantir un taux plafond pour les opérations d'emprunt et un taux planché pour les opérations de prêt.

Les options offrent l'avantage d'une protection contre une évolution défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt et de change, prix des actions...) tout en permettant de profiter d'une évolution favorable de ces derniers. En outre, l'acheteur a un fort potentiel de gain et un risque de perte limité au montant de la prime d'option.

2.1.1 Les options de taux d'intérêt

Les options de taux d'intérêt permettent de se prémunir contre une variation défavorable des taux tout en profitant des variations favorables. On distingue :

- **Les caps** : ils permettent de plafonner un taux d'emprunt contre paiement d'une prime pour se prémunir contre une hausse des taux, tout en profitant d'une éventuelle baisse des taux.
- **Les floors** : un floor c'est l'option symétrique du cap, il permet de minorer un taux de prêt afin de se prémunir contre une baisse des taux.
- **Les collars** : ils garantissent que le taux d'intérêt reste toujours dans les limites inférieures et supérieures. Un collar résulte soit de l'achat d'un cap et la vente d'un floor (collar emprunteur) soit de la vente d'un cap et l'achat d'un floor (collar prêteur).
- **Swaption**⁷⁰: le terme vient de la réunion des mots swaps et option. Il donne le droit, et non l'obligation d'acheter ou de vendre un swap.

2.1.2 Les options de change

Elles permettent de couvrir le risque de change tout en laissant la possibilité de profiter d'une évolution favorable du cours de la devise. Le sous-jacent est donc une devise que l'on a le droit mais non l'obligation d'acheter ou de vendre.

2.2 Les swaps

Les swaps sont des contrats établis entre deux parties qui s'engagent à échanger des flux financiers durant une période donnée selon des règles préétablies. Les swaps sont des

⁷⁰ SAIN Chahira, la gestion de risque de liquidité par l'approche ALM, Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du DIPLOME SUPERIEUR DES ETUDES BANCAIRES, ESB, 2014.

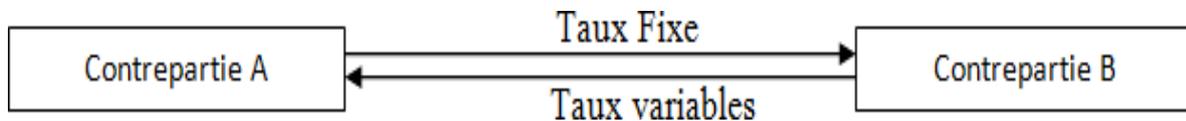
instruments traités de gré à gré sans incidence sur le bilan qui permettent de modifier les conditions de taux ou de devises (ou les deux simultanément) d'actifs et de passifs actuels ou futurs.

On distingue deux catégories de swaps : les swaps de taux d'intérêt et les swaps de devise.

2.2.1 Le swap de taux d'intérêt

Est un contrat au terme duquel deux parties contractantes s'engagent d'échanger des paiements d'intérêts calculés sur un même nominal et dans la même devise mais sur des références de taux différentes et cela une certaine période. Les échanges se font selon le schéma suivant :

Figure II.8 : Swap de taux d'intérêt⁷¹.



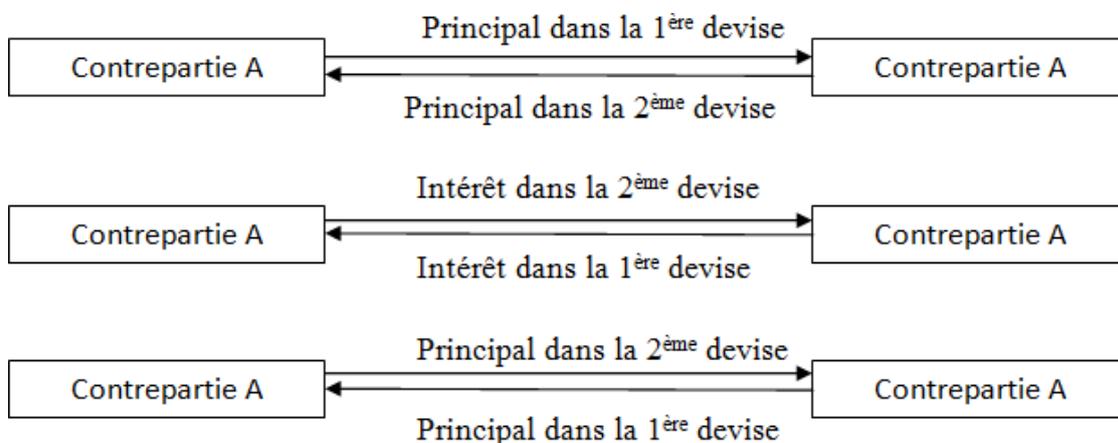
La contrepartie A est appelée Acheteur, c'est celle qui paye le taux fixe et reçoit le taux variable. La contrepartie B est dite vendeur.

2.2.2 Le swap de change

Est un contrat de gré à gré par lequel deux parties s'engagent à échanger un paiement ou une série de paiements dans des monnaies différentes dans le cadre d'un échéancier préétabli. Le paiement est l'équivalent du principal, puis des intérêts.

Les étapes de ce contrat sont schématisées comme suit :

Figure II.9 : Swap de devise.



⁷¹ Ibid.

2.3 Les contrats à terme

Il s'agit principalement des forwards Rate Agreement (FRA) qui est un accord au travers duquel deux parties, s'entendent d'acheter ou de vendre le même bien à un prix, et une date future fixée à l'avance. Ils se garantissent mutuellement un taux d'intérêt future fixe (de prêt ou d'emprunt) pour une période donnée débutant dans le futur, il n'est donc pas possible de bénéficier même d'une évolution favorable des taux. Mais d'un autre côté il permet de se prémunir pour une période future contre une variation défavorable du taux d'intérêt.

- Les principes des contrats ont termes :
- Emprunter dans la monnaie que le vendeur va recevoir.
- Acheter aujourd'hui le bien demandé par le client.
- S'assurer qu'à l'échéance, le client recevra la quantité exacte du bien demandé.

Conclusion du chapitre

La gestion actif-passif est une démarche globale. Sa mise en place au sein d'une firme bancaire nécessite des conditions relatives à la banque et à son environnement, son objectif principal est d'optimiser le couple rentabilité-risque engendré par les opérations de bilan et de hors bilan.

Les banques sont soumises à différentes formes de risques, afin de mieux gérer ces risques, et assurer la pérennité des banques et une stabilité du système financier, les autorités de contrôle ont mis en place des dispositifs prudentiels qui s'expriment sous forme de ratios, ainsi que des normes prudentielles.

Différentes mesures de protection doivent être mise en place par le gestionnaire ALM, certaines techniques couvrent le risque de liquidité et de taux comme l'adossement et la titrisation. Au gestionnaire ALM le soin de prendre les mesures appropriées, en prenant en considération les différentes contraintes qui se posent à la banque à savoir, les contraintes réglementaires, les contraintes fixées en interne, l'aversion au risque de la banque, sa capacité à lever des fonds.

Chapitre III : Application de la démarche ALM au sein du CPA

Introduction

Tout au long des chapitres précédents, nous avons présenté le rôle, les techniques et l'environnement de la gestion actif passif ainsi que les différents outils de gestion et de mesure des risques financiers. Cependant, une telle présentation, aussi détaillée soit elle, ne serait jamais complète si elle ne comporte pas un appui pratique aux différents notions présentés dans la théorie.

L'objectif de ce présent chapitre est de donner une application chiffrée de l'utilisation des techniques ALM en matière de gestion des risques de liquidité.

Et afin de bien mener notre travail nous avons choisi de structurer ce chapitre en trois sections.

Dans la première section nous allons présenter d'une manière succincte notre banque d'accueil, le crédit populaire d'Algérie et sa Direction de trésorerie et des Marchés où s'est déroulé notre stage pratique.

La deuxième section nous tenterons d'analyser la position de liquidité du CPA à travers, l'élaboration de profil d'échéance et le calcul des impasses de liquidité nous allons appliquer des scénarios stress test visant à tester la résistance de la banque à une crise de liquidité.

La troisième section nous allons présenter une analyse des résultats et quelques recommandations.

Section 01 : présentation de la structure d'accueil

1 Présentation du CPA-Banque

Le crédit populaire d'Algérie s'est vu dans l'obligation de réagir face aux mutations profondes qu'a connues l'économie nationale et face aussi aux différentes politiques économiques engagées par les pouvoirs publics.

Cette réaction a profondément touché ses différentes structures, aussi bien sur le plan horizontal que vertical.

1.1 Historique

Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) est une banque commerciale créée par l'ordonnance N° 66-36 du 19/12/1966 et immatriculé au registre de commerce d'Alger sous le N° 84 B 803 avec un capital initial de 15 millions de dinars, le CPA a hérité des activités gérées auparavant par les banques populaires (Banque Populaire commerciale et industrielle à Alger, Oran, Annaba, Constantine) ainsi que d'autres banques étrangères, Banque Alger Misr, Société Marseillaise du Crédit et de la Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB).

En 1985, il donne naissance à la Banque de Développement Local par cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres et 89000 comptes clientèle.

Défini par ses statuts comme banque universelle, le CPA a pour missions de promouvoir le développement du BTPH, les secteurs de la santé et du médicament, le commerce et la distribution, l'hôtellerie et le tourisme, les médias, la PME/PMI et l'artisanat.

Conformément à la réglementation en vigueur en Algérie, le CPA traite les opérations de crédits et de banque. Il peut recevoir des dépôts, accorder des crédits sous toutes ses formes, prendre des participations dans le capital de toutes entreprises, mobiliser pour le compte d'autrui tous crédits consentis par d'autres institutions.

Suite à la promulgation de la loi sur l'autonomie des entreprises en 1988, le CPA est devenu une Entreprise Publique Economique, par actions dont le capital est propriété exclusive de l'Etat.

Depuis 1996, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous la tutelle du Ministère des Finances.

Le capital social de la banque initialement fixé à 15 millions DA a évolué comme suit :

- 1966 : 15 millions DA.

- 1983 : 200 millions DA.
- 1992 : 5,6 milliards DA.
- 1994 : 9,31 milliards DA.
- 1996 : 13,6 milliards DA.
- 2000 : 21,6 milliards DA.

Après avoir satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la loi sur la monnaie et le Crédit (loi 90/10 -Avril 1990), le CPA a obtenu le 7 avril 1997 son agrément du conseil de la Monnaie et du Crédit devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée.

Le réseau d'Exploitation est constitué de 128 agences encadrées par 15 Groupes d'exploitation.

1.2 Organisation du CPA

Le crédit populaire d'Algérie est administré par un conseil d'administration composé de 10 membres. Le président du conseil d'administration désigné par ses pairs est également directeur général de la banque.

Le schéma organisationnel du CPA Banque englobe trois niveaux hiérarchiques⁷² :

- Le niveau central,
- Le niveau régional,
- Le niveau des agences.

1.2.1 Le niveau central

Le crédit populaire d'Algérie est dirigé par un Président Directeur Général, assisté de cinq Directeurs Généraux Adjoints, Chaque corps d'activité est intégré au sein d'une direction générale adjointe laquelle regroupe des directions, le D.G.A est une structure opérationnelle de conception, de traitement, d'animation, et de contrôle. On distingue :

- DGA Engagement ;
- DGA Exploitation ;
- DGA Affaires internationale ;
- DGA développement ;
- DGA Risques.

⁷² Le schéma qui résume l'organigramme du CPA est joint en annexe 5.

Son objectif, élaborer la politique du crédit de l'établissement, administrer le crédit en tenant en compte la politique de l'établissement en la matière et les règles prudentielles émanant de la banque d'Algérie

Assurer la fonction contrôle des engagements pris par les différents centres de décision. Groupes d'Exploitation et agences, évaluer les risques et gérer les contentieux.

Sont aussi rattachées au Président Directeur Général la Direction de l'Inspection Générale, le Secrétariat Général, la Direction de l'Audit Interne, la Cellule de Communication et la Direction de la Refonte du Système d'Information.

- **La Cellule d'audite :** Rattaché au Président Directeur général, cette cellule développe les méthodes qui servent à mesurer le degré de sécurité et d'efficacité des circuits de traitement des opérations et d'information à des fins de gestion et de décision.
- **L'inspection générale :** Rattachée directement au Président Directeur Générale, elle est dotée des structures d'inspection régionales couvrant l'ensemble du réseau. Elle exerce la fonction de contrôle interne à l'égard des structures de la banque en veillant au respect de la réglementation en vigueur.

1.2.2 Le niveau régional

Au niveau régional, le réseau d'exploitation du CPA est constitué de quatorze (15) directions régionales.

1.2.3 Le niveau des agences

Le réseau d'exploitation du Crédit populaire d'Algérie est composé de 128 agences réparties sur le territoire national.

Les services de l'agence sont présentés comme suit :

- Service Épargne ;
- Service Crédit ;
- Service Recouvrement ;
- Service comptabilité.

1.3 Objectifs du CPA

- Réception et gestion des dépôts de toutes formes quelle que soit leur durée,

- Octroi de prêts de toutes formes, dont ceux destinés au financement de la banque et le développement du BTPH, les secteurs de la santé et du médicament, le commerce et la distribution, l'Artisanat et les médias,
- Émission d'emprunts de toutes formes à court, moyen et long terme,
- Opérations de toutes formes sur les valeurs mobilières aux conditions légales et réglementaires.

2 Présentation de la direction de la trésorerie

La Direction de la trésorerie du CPA est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale Adjointe chargée de division financière.

Cette direction, organisé en trois secteurs, a pour missions de :

- Assurer par tous les moyens appropriés la centralisation et la gestion optimale de la trésorerie de la banque ;
- Intervenir sur le marché monétaire pour mettre en œuvre les recommandations du comité Actif/Passif (ALCO) en matière de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt ;
- Réaliser les opérations de refinancement, de couverture et d'investissement (placement) de la banque.

2.1 Son organisation

La Direction de la trésorerie est subdivisée en quatre départements :

- Département des flux financiers,
- Département gestion actif-passif,
- Département portefeuille,
- Département contrôle.

2.1.1 Département Gestion Actif/Passif (ALM)

Ce département est lui aussi organisé en deux (02) service qui sont les suivants :

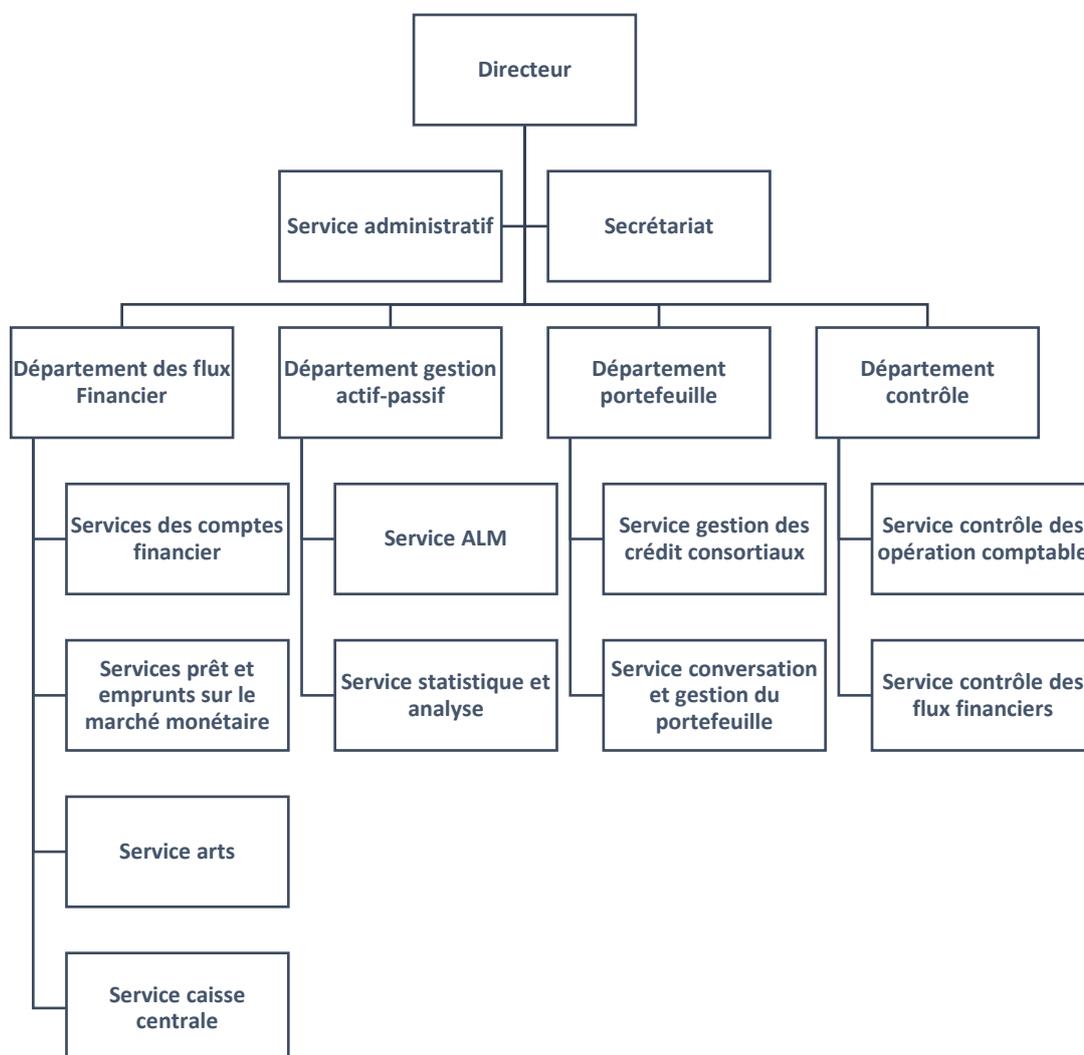
- Service ALM ;
- Service statistique et analyses.

Il a pour principales missions :

- Mesurer et évaluer le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt ;

- Analyser l'exposition de la banque au risque de liquidité et au risque de taux d'intérêt et consigner les résultats dans le rapport destiné au comité ALCO ;
- Organiser les réunions du comité ALCO et préparer, dans les délais, les documents nécessaires aux travaux du comité ;
- Contribuer, en collaboration avec les structures de la DGA-Risques, à l'élaboration des stress test et collaborer dans la définition des scénarios de crise ;
- Veiller au respect des limites fixées dans le cadre de la gestion des niveaux d'encaisse et de comptes de trésorerie (CCP, DAB, caisse).

Figure III.1 : Schéma Organisationnel de la direction de la trésorerie.



Source : d'après les documents internes du crédit populaire d'Algérie (CPA)

Section 02 : Mesure et analyse du risque de liquidité

A travers cette section, nous allons aborder l'analyse de la position de liquidité du CPA. Dans un premier temps nous allons tenter d'analyser les postes du bilan et d'élaborer le profil d'échéances et d'en déduire l'échéancier d'amortissement des emplois et des ressources.

En deuxième lieu, nous déterminerons les principaux indicateurs de la transformation à savoir : les impasses en liquidité et l'indice de liquidité.

Nous avons été amenées à établir des hypothèses de travail suivantes :

- Ventiler les postes de bilan au 31/12/2016 par maturité sur les échéances suivantes : Moins de 7 jours, de 7 jours à 1 mois, de 1 à 3 mois, de 3 à 6 mois, de 6 mois à 1 an, de 1 à 2ans, de 2 à 5ans, et en fin de 5ans et plus.
- Nous n'avons pas pu inclure les opérations de hors bilan dans notre cas pratique.
- L'impact des options cachées sur l'écoulement des produits qui les incorporent ne sera pas également pris en considération.
- Les flux d'intérêts générés par les différents postes d'actifs ou de passifs ne seront pas intégrés au calcul. Il en est de même pour les commissions futures.
- L'inexistence de production nouvelle.

1 Analyse des postes du bilan**1.1 Analyse des postes de l'actif****1.1.1 Caisse, banque centrale, trésor public et CCP**

Ce poste regroupe l'ensemble des détentions d'encaisses (billet et monnaie) du CPA en compte banque centrale, en comptes courants postaux, ou dans ses propres caisses.

Ce poste par sa nature fait que les fonds sont très liquides, les hors Réserves Obligatoires peuvent être disponibles sous 24h, de ce fait, ils sont classés à l'échéance la plus proche, c'est-à-dire moins de 7 jours, alors que le montant des Réserves Obligatoires sera classé à l'échéance la plus lointaine.

Le montant de ce poste sera stable et égale à 93 804 185 219 DA.

1.1.2 Les actifs financiers

Ce poste est composé essentiellement de bons du Trésor tels que les BTA (1an, 2ans, 3ans et 5ans), les OAT (7ans, 10ans et 15ans), les BTC (13semaines et 26 semaines) ainsi que des titres de créance détenus sur des entreprises publiques et privées.

Ce poste regroupe trois (03) catégories d'actifs financiers :

Actifs financiers détenue à des fins de transaction : ce sont les actifs acquis par la banque dans l'intention de réaliser un gain à brève échéance à travers leur vente.

Les actifs qui sont considérés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction sont les BTC à 13 et à 26 semaines classés selon leurs échéances contractuelles.

Actifs financiers disponible à la vente : ce sont des actifs négociables sur un marché réglementé (actions, obligations, bons de Trésor) que la banque peut céder en cas de souci de liquidité. Sont englobés dans cette catégorie, les BTA à 1 an, 2 ans, 3 ans, 5 ans et les OAT à 7 ans, 10 ans et 15 ans.

La répartition de l'ensemble de ces actifs (transaction /vente) est effectuée selon leurs durées résiduelles, comme le montre le tableau suivant :

Tableau III.1 : Echancier des actifs financiers (Disponible à la vente) (U : MDA)

Période	Encours	Tombées
< 7 Jours	97889	-
7 jours - 1 mois	93524	4365
1 mois - 3 mois	85966	7558
3 mois - 6 mois	79121	6845
6 mois - 1 an	77756	1365
1 an - 2 ans	73344	4412
2 ans - 5 ans	34781	38563
Plus de 5 ans	0	34781
Total	-	97889

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Actifs financiers détenue jusqu'à l'échéance : ce sont les actifs que la banque envisage de garder dans sans portefeuille jusqu'à l'échéance.

La répartition de l'ensemble de ces actifs est effectuée selon leurs durées résiduelles, comme le montre le tableau suivant :

Tableau III.2 : Echancier des actifs financiers détenu jusqu'à l'échéance (U : MDA)

Période	Encours actif	Encours passif
< 7 Jours	1 977	-
7 Jours - 1 mois	1 364	613
1 mois - 3 mois	1 364	0
3 mois - 6 mois	684	680
6 mois - 1 an	684	0
1 an - 2 ans	684	0
2 ans - 5 ans	0	684
Plus de 5 ans	0	0
Total	-	1 977

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Données de la banque CPA

1.1.3 Prêts et créances sur les institutions financières

Ce poste reprend les opérations réalisées sur le marché monétaire ainsi que les prêts et les créances détenus sur les établissements bancaires et toute autre institution financière, ainsi que les valeurs reçues en pension lorsqu'elles sont effectuées avec des institutions financières et ce quel que soit leur support.

Le montant de ce poste au 31/12/2016 et s'élève à 57 673 648 399 DA. Il représente 5.33% du total bilan.

1.1.4 Prêts et créances sur la clientèle

Ce poste regroupe la gamme de crédits qu'offre la banque aux agents économiques autres que les institutions financières sous forme de crédits à court, moyen et long terme. Il représente 73.47% du total bilan.

Ainsi que ce poste comprend les créances détenues sur les agents économiques autres que les institutions financières à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre destiné à une activité de portefeuille.

De par leur nature, la plupart de ces crédits sont destinés à rester dans le bilan de la banque et sont ainsi répartis selon leurs échéances contractuelles. Il s'agit notamment des crédits :

D'équipement ;
 Aux promoteurs ;
 Aux particuliers ;
 Consortiaux⁷³ ;
 Autres crédits.

Dans ce poste il existe deux parties, une partie est à court terme et l'autre est à moyen et long terme :

L'écoulement de la partie court terme est repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau III.3 : Prêts et créances sur la clientèle à court terme (U : MDA)

Période	Encours	Tombées
<7 jours	47 020	-
7 jours - 1 mois	38 842	8 177
1 mois - 3 mois	19 279	19 564
3 mois - 6 mois	16 933	2 346
6 mois - 1 an	15 356	1 576
1 an - 2 an	14 549	807
2an – 5ans	14 472	77
Plus de 5 ans	0	14 472
Total	-	47 020

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Données de la banque CPA

L'écoulement de la partie moyen et long terme est repris dans le tableau ci-dessous :

⁷³ Crédits de grands montants accordés par plusieurs banques pour le financement d'un projet.

Tableau III.4 : Prêts et créances sur la clientèle à moyen et long terme (U : MDA)

Période	Encours	Tombées
< 7 jours	747 944	-
7 jours - 1 mois	747 059	885
1 mois - 3 mois	742 165	4 894
3 mois - 6 mois	727 216	14 949
6 mois - 1 an	695 402	31 814
1 an - 2 ans	615 024	80 379
2ans - 5ans	423 051	191 973
Plus de 5 an	0	423 051
Total	-	747 944

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

1.1.5 Impôts courants-actif

Ce poste regroupe les avances et acomptes versés à l'état en cours d'année au titre de l'impôt sur les résultats et les taxes sur le chiffre d'affaire (acomptes provisionnels). Le montant de chaque acompte est calculé comme une fraction de l'impôt du relatif à l'exercice précédent. Il s'agit de créances courantes qu'il faut classer à court terme. Ce poste représente 8,67% du total bilan.

1.1.6 Impôts différés-actif

Ce poste enregistre les montants des impôts sur le bénéfice résultant des décalages entre le plan comptable et le plan fiscal. Ces montants sont recouvrables au cours des futurs exercices.

Ainsi comme pour le compte précédent, ce poste qui s'élève à 1 125 106 920 DA au 31/12/2016, ne sera pas amorti et sera classé dans l'échéance la plus lointaine.

1.1.7 Autres actifs

Ce poste regroupe les stocks et les comptes de télé compensation et créances détenues sur des tiers ne figurant pas dans les autres postes d'actif à savoir : les avances diverses sur achats

et au personnel, diverses provisions pour saisie-arrêt et avis à tiers détenteur, stocks de fournitures.

Leur classement sera effectué dans la classe la plus lointaine du profil d'échéances car on remarque que le montant de ce poste reste stable et égale à 14 272 800 820 DA.

1.1.8 Autres postes de l'Actif

- **Les participations dans les filiales et les co-entreprises**

C'est un compte constitué des parts de participation dans les institutions financières et dans des sociétés opérant dans le système bancaire.

Ce poste est considéré comme stable et sera positionné dans la classe d'échéance de plus de 5 ans. Le montant de ce poste au 31/12/2016 est de 8 075 767 448 DA. Soit 0,75% du total de bilan.

- **Immobilisations corporelles**

Ce sont les biens amortissables dans lequel la banque a investi à savoir : les trains, les bâtiments, les équipements informatique, etc... Au 31/12/2016 ce compte s'élève à 10 518 856 760 DA.

- **Immobilisations incorporelles**

Ce compte regroupe l'ensemble des valeurs incorporelles, telles que les logiciels informatiques, les fonds de commerce et les frais d'étude et de recherche.

Leur montant au 31/12/2016 est de 82 150 664 DA.

1.2 L'analyse des postes du passif

1.2.1 Banque Centrale

La banque n'a pas fait recours à des avances en compte, ce poste de bilan au passif présente un solde nul.

1.2.2 Dettes envers les institutions financières

Ce poste contient l'ensemble des dettes à l'égard des institutions financières dans le cadre d'opérations bancaires avec ces dernières y compris les mises en pension quel que soit le support de l'opération notamment les titres et à l'exception des dettes subordonnées (font partie des fonds propres). Les éléments de ce poste pouvant être classés dans la classe d'échéance la plus proche lorsqu'il s'agit de dettes à vue et selon leurs échéances contractuelles quand il s'agit de dettes à terme.

Tableau III.5 : Dettes envers les institutions financières (U : MDA)

Période	Encours	Tombées
< 7 jours	50 229	-
7 jours -1 mois	48 566	1 663
1 mois - 3 mois	44 875	3 691
3 mois - 6 mois	44 533	342
6 mois - 1 an	44 227	306
1 an - 2 ans	40 911	3 316
2 ans - 5ans	30 764	10 147
Plus de 5 ans	0	30 764
Total	-	50 229

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

1.2.3 Dette envers la clientèle

1.2.3.1 Dépôts à vue de la clientèle

Ces dépôts sont sans échéances contractuelles, et peuvent être retirés par les clients déposants à tout moment.

Il existe plusieurs solutions pour traiter les dépôts à vue dans le profil d'impasses, le traitement qui nous a semblé le plus adéquat est celui de J. BESSIS qui considère que les dépôts à vue sont eux-mêmes composés d'une partie volatile qu'on supposera à vue qui sera placée dans les classes d'échéances les plus proche et d'une partie assez stable qu'on amortira sur les différentes classes d'échéances qui restent nous allons adopter une approche considérée comme la plus réaliste et la plus prudente, elle consiste à séparer la partie stable de ces dépôts de la partie variable et considérer la première comme étant à long terme et la seconde à court terme.

Dans notre étude, nous avons utilisé un historique de 230 observations (du 31/01/2014 au 31/12/2016) des dépôts à vue du CPA, pour appliquer deux méthodes qui nous ont permis de retrancher la base stable des dépôts à vue, les deux méthodes sont les suivantes :

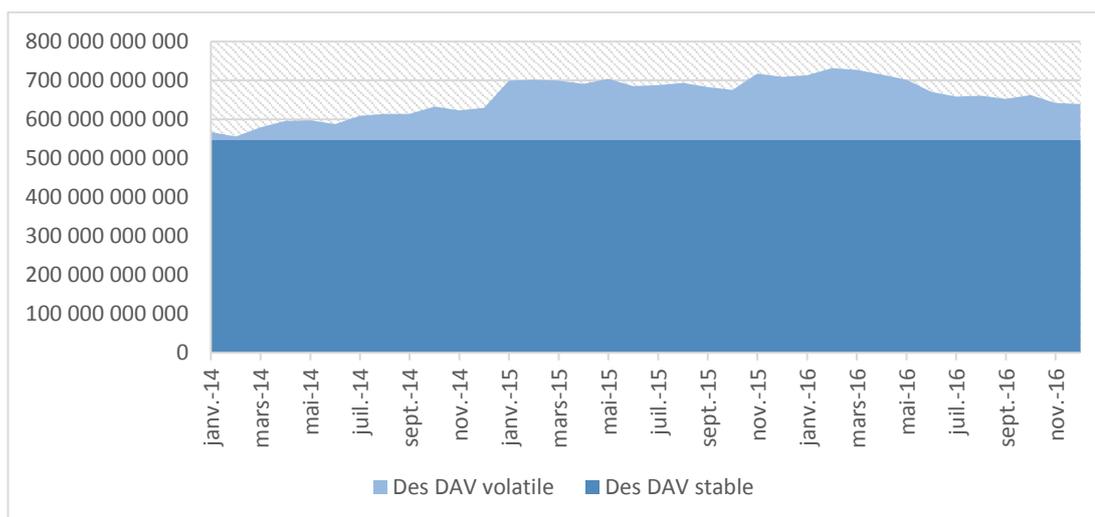
- **La méthode graphique**

Elle repose sur un chartisme qui trace l'évolution de la série historique des dépôts à vue sur un horizon temporel.

Le graphique de l'évolution des DAV du CPA, montre qu'une fraction assez importante de ces dépôts fait preuve d'une certaine stabilité sur la période considérée.

En effet, nous pouvons conclure que la valeur de 546 440 024 036 de DA représente le montant minimal que la variable peut prendre. En conséquence, cette valeur représente la partie stable des dépôts à vue.

Figure III.2 : Evolution des dépôts à vue du CPA



Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Données de la banque CPA

- **La méthode statistique**

Elle consiste à calculer un montant plancher, en se basant sur la formule ci-dessous. Le plancher est considéré comme une ressource stable et la différence de solde sera considérée comme dette à très court terme.

Le montant plancher = moyenne – 2.3 * écart-type

La valeur de 2.3 est prise de la table de la loi normale centrée réduite au seuil de confiance de 99%⁷⁴.

⁷⁴ C'est-à-dire que les dépôts à vue ont une probabilité de 1% de descendre sous le seuil planché déterminé.

Tableau III.6 : Calcul des dépôts à vue stable (U : DA)

Moyenne	659 125 951 499
Ecart-type	48 993 881 506
Degré de confiance (99%)	99
Montant Des DAV stables	546 440 024 036
Montant Des DAV volatiles	93 097 364 581

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Cette partie stable de 546 440 024 036 DA sera classée dans l'échéance la plus lointaine à savoir « plus de 5 ans », quant à la partie volatile, qui représente 93 097 364 581 DA.

Tableau III.7 : Echancier des dépôts à vue de la clientèle (U : MDA)

Période	Encours	Tombées
< 7 jours	639 537	-
7 jours - 1 mois	637 227	2 311
1 mois - 3 mois	633 761	3 466
3 mois - 6 mois	627 984	5 777
6mois - 1 an	616 430	11 554
1 an - 2 ans	592 167	24 263
2ans - 5 ans	524 000	68 167
Plus de 5 ans	0	524 000
Total	-	639 537

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

1.2.3.2 Dépôts à terme de la clientèle

Les dépôts à terme se réfèrent généralement aux comptes d'épargne ou aux certificats de dépôt, sont des dépôts contractuels, dont les échéances sont connues. Certes les clients peuvent retirer les fonds placés avant l'échéance en contrepartie d'une pénalité, mais dans les calculs, on ne prend en compte que le cadre réglementaire des échéances.

Tableau III.8 : Echancier des dépôts à terme de la clientèle (U : MDA)

Période	Encours	Tombées
< 7 Jours	133 465	-
7 jours - 1 mois	131 051	2 415
1 mois - 3 mois	124 178	6 872
3 mois - 6 mois	112 128	12 050
6 mois - 1 an	97 467	14 661
1 an - 2 ans	88 612	8 855
2 ans - 5 ans	15 082	73 530
Plus de 5 ans	0	15 082
Total	-	133 465

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Ce poste comprend notamment les dettes à l'égard des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif. On distingue essentiellement les comptes fournisseurs, les comptes télé-compensation, les provisions personnelles, les montants bloqués (saisie arrêts) ...etc.

1.2.4 Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les provisions constituées pour la couverture de risques généraux, lorsque des raisons de prudence l'imposent vu les risques inhérents à l'activité bancaire.

1.2.5 Autres postes du passif

Ces postes comprennent les provisions pour risques et charges, les dettes subordonnées, le capital, les réserves, les écarts de réévaluation et le résultat de l'exercice. Ces postes présentent par défaut des caractéristiques de passifs à long terme (ressources stables). Toutefois, il y a lieu de faire attention aux éventuelles décisions de distribution de résultats qui peuvent avoir un impact sur les GAP.

2 Profil d'échéances

Après avoir étudié un par un les poste du bilan, on regroupe les résultats dans un même tableau pour élaborer le profil d'échéances consolidé de tous les postes. Le profil d'échéancé est présenté dans les annexes 2 et 3.

2.1 Le profil d'amortissement

A partir du profil d'échéance établi, nous pouvons dresser le tableau d'amortissement des emplois et des ressources du CPA. Il suffit de retrancher les encours actuels des amortissements prévisionnels des actifs et passifs. Les résultats obtenus sont donnés dans le tableau suivants :

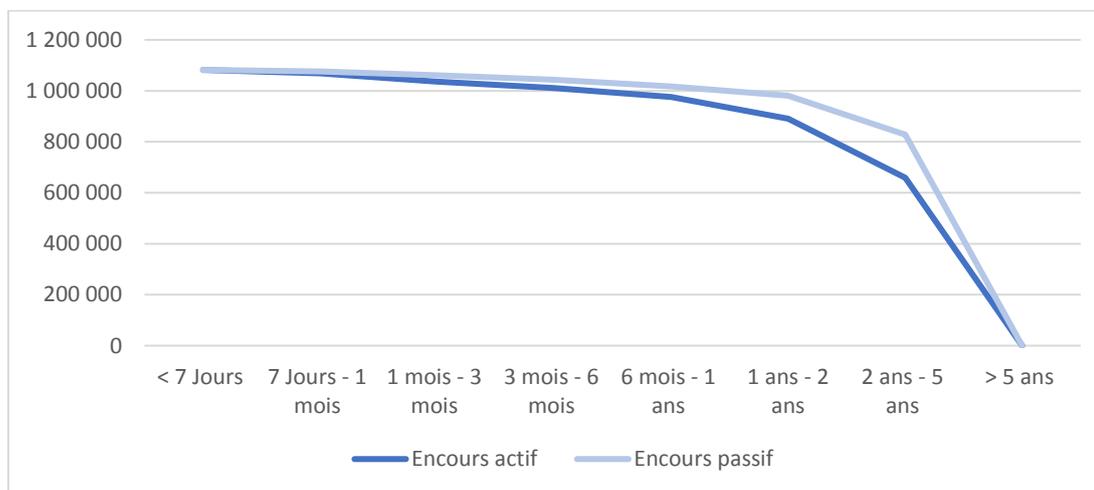
Tableau III.9 : Profil d'amortissement de l'actif et du passif (U : MDA)

Période	Encours actif	Encours passif
< 7 Jours	1 082 026	1 082 026
7 Jours - 1 mois	1 066 342	1 075 637
1 mois - 3 mois	1 034 327	1 061 608
3 mois - 6 mois	1 009 507	1 043 439
6 mois - 1 an	974 751	1 016 918
1 an - 2 ans	889 154	980 484
2 ans - 5 ans	657 857	828 640
Plus de 5 ans	0	0

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Données de la banque CPA

Pour pouvoir analyser les données de ce tableau, il est très utile de les présenter sous la forme d'un graphique. Ainsi, le graphique ci-dessous, facilite la visualisation des amortissements des actifs et passifs :

Figure III.3 : Courbe d'amortissement des actifs et des passifs.



Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Données de la banque CPA

D’après le graphe ci-dessus, nous pouvons constater que les emplois de la banque s’amortissent plus rapidement que les ressources, c’est-à-dire que les ressources sont plus importantes que les emplois, l’actif subit une forte diminution pendant la période de 3 mois jusqu’à 5 ans cela est dû aux sorties des fonds placés.

Pour mieux expliciter l’évolution de la situation de la liquidité du bilan à travers le calcul du niveau de consolidation. On va calculer le rapport suivant :

$$\text{Niveau de consolidation (T = t)} = \frac{\text{Passif Encours (T=t)}}{\text{Actif Encours (T=t)}}$$

Le niveau de consolidation global du bilan suit la stratégie suivante. Partant d’un niveau de consolidation égal à l’unité (l’égalité entre les deux encours), le rapport peut avoir une valeur supérieure à l’unité dans le cas où le passif s’amortit plus vite que l’actif ou encore une valeur inférieure dans le cas contraire.

L’application de ce rapport fait ressortir les résultats suivants :

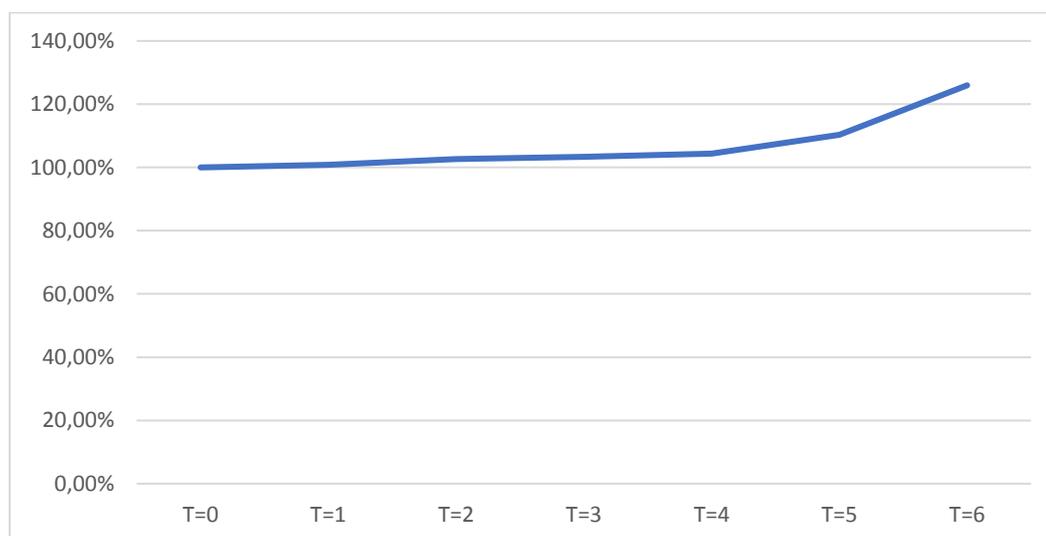
III.10 : Le niveau de consolidation

Temps (t)	T=0	T=1	T=2	T=3	T=4	T=5	T=6	T=7
Nc (%)	100,00%	100,87%	102,64%	103,36%	104,33%	110,27%	125,96%	0

Source : Elaboré par l’Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Les chiffres du tableau sont présentés dans le graphe ci-dessous :

Figure III.4 : Evolution de la situation de consolidation



Source : Elaboré par l’Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

La courbe démontre que le bilan du CPA est alors sur-consolidé pendant toute la période, avec des excédents de ressources dégagés pour financer de nouveaux emplois.

Afin de conforter cette hypothèse, nous allons calculer les impasses de liquidité en flux et en stocks. Ces impasses mesurent les besoins ou excédents en liquidité de la banque.

3 Les impasses en liquidité

A partir des deux profils d'échéances et d'amortissement des actifs et passifs nous pourrons calculer respectivement les impasses de liquidité en flux et en stocks il s'agit d'un outil de base, ces impasses mesurent les besoins ou excédents en liquidité de la banque, cela permet de donner une image prévisionnelle de la situation de la liquidité dans laquelle se retrouvera sur un horizon de projection de 5 ans.

3.1 Les impasses en flux

Rappelons ici que les impasses en flux sont définies par la différence entre les entrées et les sorties de fonds⁷⁵, en d'autres termes les variations des actifs et passifs pendant une période donnée, elles sont obtenues à partir du profil d'échéances des actifs et passifs, elles sont données dans le tableau et le graphique ci-dessous les entrées et les sorties.

Tableau III.11 : Les impasses en flux (U : MDA)

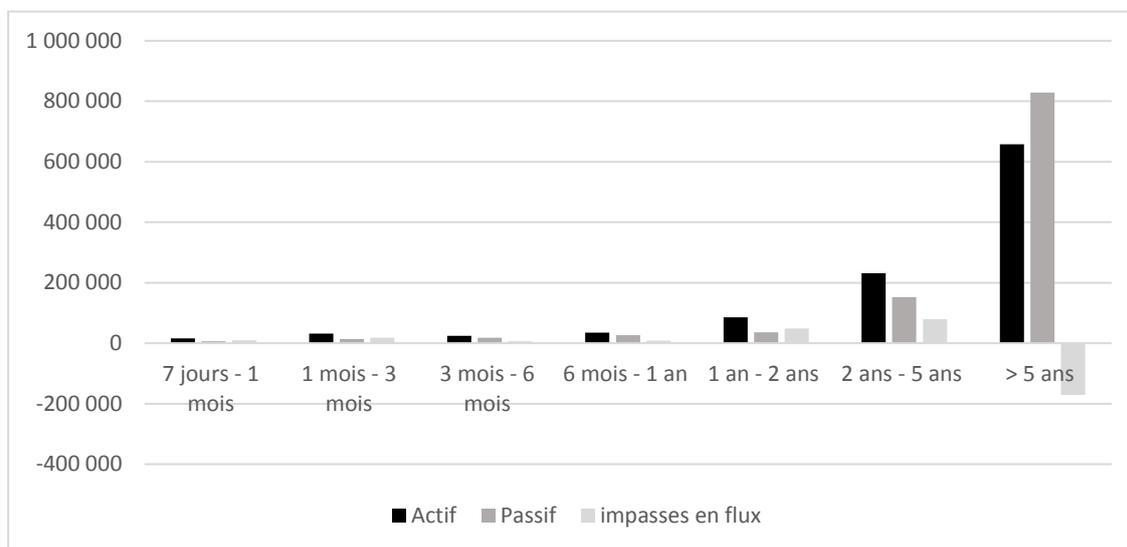
Période	Actif	Passif	Impasses en flux	Impasses en flux cumulées
7 jours - 1 mois	15 684	6 389	9 295	9 295
1 mois - 3 mois	32 015	14 030	17 985	27 281
3 mois - 6 mois	24 820	18 169	6 651	33 932
6 mois - 1 an	34 756	26 521	8 235	42 167
1 an - 2 ans	85 597	36 434	49 163	91 330
2 ans - 5 ans	231 297	151 844	79 453	170 784
Plus de 5 ans	657 857	828 640	-170 784	0

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Données de la banque CPA

⁷⁵ Les entrées de fonds = tombées d'actifs, les sorties de fonds = tombées de passifs.

Afin de mieux visualiser la situation, les chiffres du tableau sont traduits en graphe comme suit :

Figure III.5 : Les impasses en flux



Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Données de la banque CPA

Ce tableau ainsi que le graphique des impasses en flux (figure III.5), nous renseignent sur les entrées et les sorties nettes de fonds de chaque période, les sixièmes premières impasses en flux sont positives (de 7 jours jusqu'à 5 ans) elles correspondent donc à des entrées nettes de fonds. On remarquera aussi que la sixième impasse en flux est très importante cet excédent d'un montant de 79 453 000 000 DA, et principalement dû à la tombée des fonds liquides (avoirs en caisse, Banque d'Algérie et CCP) et au remboursement des créances à vue sur les institutions financières.

Pour la septième impasse (supérieur à 5 ans) est marquée par une valeur négative représente une sortie nette dont la maximale à laquelle la banque aura à faire face est de 170 784 000 000 DA.

Le cumul des impasses en flux donne nécessairement les impasses en stocks de la banque, car les impasses en flux représentent la variation à chaque période de l'impasse en stocks comme le montre les deux tableaux précédents. La raison pour laquelle les impasses en stocks sont toutes positives, réside dans le fait que les excédents enregistrés en périodes de 1 jusqu'à 6 est assez important pour couvrir le déficit de la dernière période.

3.2 Impasse en stock

C'est la différence entre les encours du passif et ceux de l'actif à une maturité donnée. Les impasses en stock représentent les déficits (ou les excédents) prévisionnels cumulés.

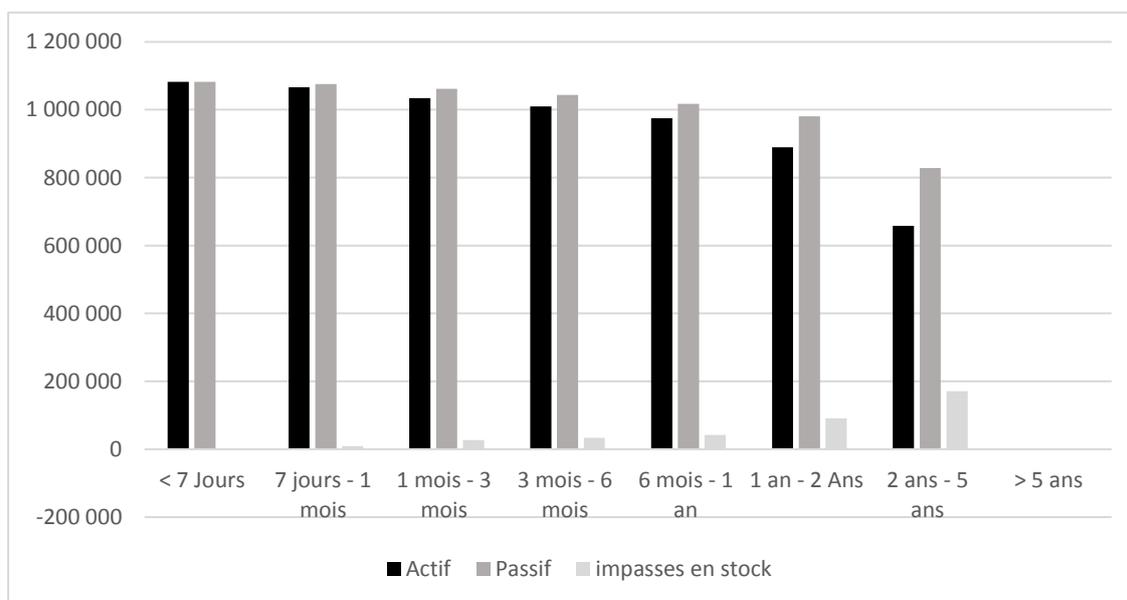
Tableau III.12 : Les impasses en stocks (U : MDA)

Période	Actif	Passif	Impasses en stock
< 7 Jours	1 082 026	1 082 026	0
7 jours - 1 mois	1 066 342	1 075 637	9 295
1 mois - 3 mois	1 034 327	1 061 608	27 281
3 mois - 6 mois	1 009 507	1 043 439	33 932
6 mois - 1 an	974 751	1 016 918	42 167
1 an - 2 Ans	889 154	980 484	91 330
2 ans - 5 ans	657 857	828 640	170 784
Plus de 5 ans	0	0	0

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Pour mieux traduire ces résultats, nous avons jugé utile de transformer ces chiffres en graphe :

Figure III.6 : Impasses en stocks



Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

La première et la dernière impasse sont nulles, l'équilibre en liquidité du bilan étant nécessairement réalisé en permanence.

On remarque que les impasses en stock depuis l'origine égale aux impasses en flux cumulées, et sont positive sur toute la période considérée ce qui signifie que la banque a un excédent des ressources sur les emplois. La banque donc doit trouver des nouveaux emplois pour ces ressources excédentaires. En effet, ce n'est qu'au bout de 5 ans que la banque enregistrera son excédent de liquidité maximum qui s'élèvera à 170 784 000 000 DA.

Etant donné que les impasses en stock sont majoritairement négatives, le bilan est exposé défavorablement à une hausse des taux.

Sur cette base, nous allons tenter de déterminer l'impact de la variation des taux sur les marges futures en calculant les gains ou les pertes de chaque période.

La variation de la marge = l'impasse en stock*la variation du taux*la durée

Sous l'hypothèse d'une hausse parallèle des taux d'intérêt pour toutes les échéances à travers quatre différents scénarios, les variations de la marge sont les suivantes :

Tableau III.13 : Impact de la variation du taux d'intérêt sur le résultat (U : MDA)

Période	Impasse en stock	Durée	Scénarios et impacts			
			1%	1,50%	2%	2,50%
1mois	9 295	0,083	8	12	15	19
3mois	27 281	0,25	68	102	136	171
6mois	33 932	0,5	170	254	339	424
1an	42 167	1	422	633	843	1 054
2ans	91 330	2	1 827	2 740	3 653	4 567
5ans	170 783	5	8 539	12 809	17 078	21 348
Impact sur la marge			11 033	16 550	22 066	27 583

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Les résultats du tableau confirment l'exposition favorable du bilan de la banque à la hausse des taux d'intérêt et ce quel que soit le scénario et le taux d'augmentation.

4 L'indice de liquidité

L'indice de liquidité dans une indication du risque de transformation encouru par la banque, le calcul de cet indice nécessite de pondérer les actifs et les passifs avec des coefficients correspondant à la durée moyenne des engagements et des dettes au sein de chaque classe d'échéance ; il est donné par la formule suivante :

$$\text{Indice de liquidité} = (\sum \text{Passifs pondérés}) / (\sum \text{Actifs pondérés})$$

Le tableau suivant contient le détail de calcul des actifs et passifs pondérés qui nous permettons de déterminer l'indice de liquidité du CPA :

Tableau III.14: Calcul de l'indice de liquidité (U : MDA)

Période	Actif	Passif	Pondération	Actif Pondéré	Passif pondéré
< 7 Jours	0	0	0,01	0	0
7 jours - 1 mois	15 684	6 389	0,05	784	319
1 mois - 3 mois	32 015	14 030	0,16	5 122	2 245
3 mois - 6 mois	24 820	18 169	0,37	9 183	6 722
6 mois - 1 an	34 756	26 521	0,75	26 067	19 891
1 an - 2 ans	85 597	36 434	1,5	128 396	54 651
2 ans - 5 ans	231 297	151 844	3,5	809 540	531 454
Plus de 5 ans	657 857	828 640	7,5	4 933 924	6 214 801
Total	1 082 026	1 082 026	-	5 913 016	6 830 083

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

$$\text{Indice de liquidité} = \frac{6\,830\,083}{5\,913\,016} = 1.15$$

L'indice de liquidité est égal à 1.15. Il est supérieur à 1, ce qui signifie que la banque ne transforme pas les ressources transformation courtes en emplois longs, ainsi, elle ne subit pas réellement de risque sur son activité de transformation. Cette caractéristique peut être déduite en réalité du tableau du profil d'échéance duquel on remarque que 89% des emplois sont écoulés à moins de cinq (05) ans.

5 Test de sensibilité

Elément important utilisé par les établissements financiers pour gérer leurs risques, les stress-tests ont pour objectif d'attirer l'attention des managers sur des sources de risques cachées susceptibles de menacer l'activité de la banque et sa pérennité. Ils peuvent être définis comme étant « l'évaluation de la position d'un établissement financier lorsqu'un événement exceptionnel mais plausible survient, et avec une optique d'aide à la décision »

On met donc en place des scénarii d'évènements susceptibles d'impacter le fonctionnement de l'établissement puis on applique ces hypothèses pour calculer leur impact sur les positions financières.

Hypothèses

Pour tester la sensibilité du CPA a un scénario défavorable nous proposerons un scénario dans lequel seront présentés les résultats de l'analyse du risque de liquidité dans le cas de la survenance d'un événement exceptionnel : un retrait massif des dépôts à vue, suite à une perte de confiance des déposants ,cette hypothèse est le scénario le plus réaliste et le plus utilisé étant donné que les dépôts à vue représentent une part importante des ressources utilisées par le CPA, les dépôts à vue constituent en effet 59,11% du passif.

Nous avons retenu deux hypothèses, le premier scénario1 une demande de retrait d'environ 25 % des dépôts à vue qui se manifeste durant la première période.

Le deuxième scénario quant à lui suppose une demande de retrait encore plus importante (50% des dépôts à vue) qui surviendrait toujours durant cette même période.

Scénario 01 : demande de retrait de 25% des dépôts à vue

Tableau III.15 : Ecoulement des dépôts à vue sous le scénario 1 (U : MDA)

Période	Encours	Tombées
< 7 Jours	639 537	-
7 jours - 1 mois	477 342	162 195
1 mois - 3 mois	473 876	3 466
3 mois - 6 mois	468 099	5 777
6 mois - 1 an	456 546	11 554
1 an - 2 ans	432 283	24 263
2 ans - 5 ans	364 116	68 167
Plus de 5 ans	0	364 116
Total	-	639 537

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

A partir du tableau d'écoulement des dépôts a vu le profil d'amortissement des actifs et des passifs Devient :

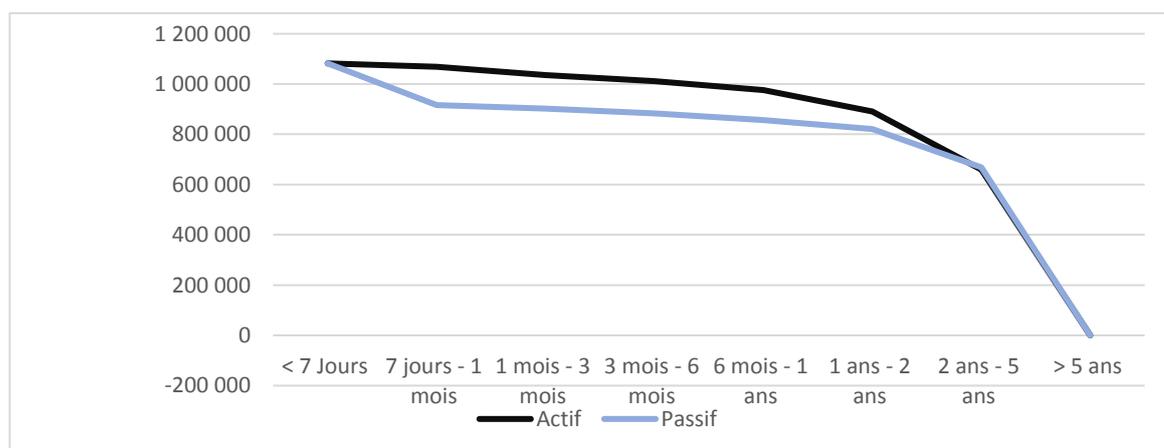
Tableau III.16 : Profil d'amortissement des actifs et des passifs sous le scénario 1 (U : MDA)

Période	Encours Actif	Encours passif
< 7 Jours	1 082 026	1 082 026
7 jours - 1 mois	1 066 342	915 753
1 mois - 3 mois	1 034 327	901 723
3 mois - 6 mois	1 009 507	883 554
6 mois - 1 an	974 751	857 034
1 an - 2 ans	889 154	820 600
2 ans - 5 ans	657 857	668 756
> 5 ans	0	0

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Le graphique ci-dessous facilite la visualisation des amortissements des actifs et passifs sous le scénario 01 :

Figure III.7 : profil d'amortissement des actifs et des passifs sous le scénario 1.



Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Le profil d'amortissement des actifs et passifs montre une sous-consolidation à moyen terme du bilan de la banque, maintenant nous avons calculer les impasses de liquidité (Flux et stock) mesurent les besoins ou excédents en liquidité de la banque de notre cas :

Tableau III.17 : Impasses en flux et impasses en flux cumulées sous le scénario 1 (U : MDA)

Période	Actif	Passif	Impasses en flux	Impasses en flux cumulées
7 jours - 1 mois	15 684	166 273	-150 589	-150 589
1 mois - 3 mois	32 015	14 030	17 985	-132 604
3 mois - 6 mois	24 820	18 169	6 651	-125 952
6 mois - 1 an	34 756	26 521	8 235	-117 717
1 an - 2 ans	85 597	36 434	49 163	-68 554
2 ans - 5 ans	231 297	151 844	79 453	10 899
Plus de 5 ans	657 857	668 756	-10 899	0

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Tableau III.18 : Impasses en stocks sous le scénario 1 (U : MDA)

Période	Encours Actif	Encours passif	Impasse en stock
< 7 Jours	1 082 026	1 082 026	0
7 jours - 1 mois	1 066 342	915 753	-150 589
1 mois - 3 mois	1 034 327	901 723	-132 604
3 mois - 6 mois	1 009 507	883 554	-125 952
6 mois - 1 an	974 751	857 034	-117 717
1 an - 2 ans	889 154	820 600	-68 554
2 ans - 5 ans	657 857	668 756	10 899
Plus de 5 ans	0	0	0

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

La perte de confiance des déposants a provoqué une sortie importante de fonds, ce qui a pour effet de modifier le profil des impasses du CPA, la banque est affrontée à une sortie nette de fonds de 150 589 milliers de dinars durant la première période.

Cependant, la banque ne reste pas passive devant cette situation, elle devra donc céder une partie de ces titres d'État négociables et de ces obligations détenues qui sont cotées sur le marché officiel, pour arriver à annuler l'impasse.

Scénario 02 : demande de retrait de 50% des dépôts à vue

Tableau III.19 : Ecoulement des dépôts à vue sous le scénario 2 (U : MDA)

Période	Encours	Tombées
< 7 Jours	639 537	-
7 jours - 1 mois	317 458	322 079
1 mois - 3 mois	313 992	3 466
3 mois - 6 mois	308 215	5 777
6 mois - 1 an	296 661	11 554
1 an - 2 ans	272 398	24 263
2 ans - 5 ans	204 231	68 167
Plus de 5 ans	0	204 231
Total	-	639 537

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

A partir du tableau d'écoulement des dépôts a vu le profil d'amortissement des actifs et des passifs Devient :

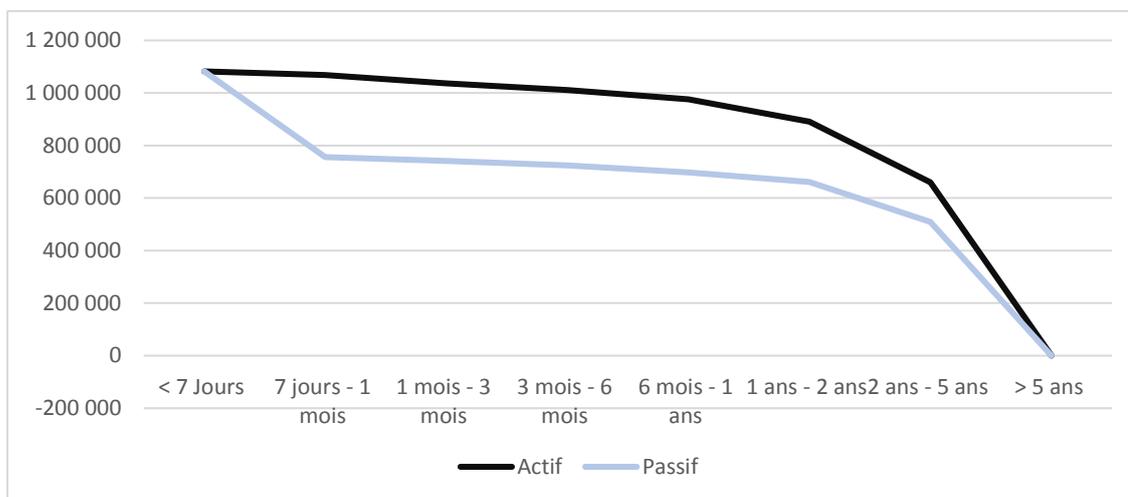
Tableau III.20 : Profil d'amortissement sous le scénario 2 (U : MDA)

Période	Encours Actif	Encours passif
< 7 Jours	1 082 026	1 082 026
7 jours - 1 mois	1 066 342	755 868
1 mois - 3 mois	1 034 327	741 839
3 mois - 6 mois	1 009 507	723 670
6 mois - 1 ans	974 751	697 149
1 ans - 2 ans	889 154	660 715
2 ans - 5 ans	657 857	508 871
> 5 ans	0	0

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Le graphique ci-dessous facilite la visualisation des amortissements des actifs et passifs sous le scénario 02 :

Figure III.8 : Profil d'amortissement des actifs et des passifs sous le scénario 2 (U : MDA)



Source : Elaboré par l’Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Le profil d’amortissement des actifs et des passifs montre une sous-consolidation du bilan sur toute la période de l’étude.

Maintenant nous avons calculer les impasses de liquidité (Flux et stock) mesurent les besoins ou excédents en liquidité de la banque de notre cas :

Tableau III.21 : Impasses en flux sous le scénario 2 (U : MDA)

Période	Actif	Passif	Impasses en flux	Impasses en flux cumulées
7 jours - 1 mois	15 684	326 157	-310 473	-310 473
1 mois - 3 mois	32 015	14 030	17 985	-292 488
3 mois - 6 mois	24 820	18 169	6 651	-285 837
6 mois - 1 an	34 756	26 521	8 235	-277 602
1 an - 2 ans	85 597	36 434	49 163	-228 438
2 ans - 5 ans	231 297	151 844	79 453	-148 985
Plus de 5 ans	657 857	508 871	148 985	0

Source : Elaboré par l’Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Tableau III.22 : Impasses en stocks sous le scénario 2 (U : MDA)

Période	Encours Actif	Encours passif	Impasse en stock
< 7 Jours	1 082 026	1 082 026	0
7 jours - 1 mois	1 066 342	755 868	-310 473
1 mois - 3 mois	1 034 327	741 839	-292 488
3 mois - 6 mois	1 009 507	723 670	-285 837
6 mois - 1 an	974 751	697 149	-277 602
1 an - 2 ans	889 154	660 715	-228 438
2 ans - 5 ans	657 857	508 871	-148 985
Plus de 5 ans	0	0	0

Source : Elaboré par l'Etudiant à partir des Donnée de la banque CPA

Ce deuxième scénario est moins concluant, en effet la perte de confiance des déposants aurait des conséquences désastreuses sur la liquidité de la banque, l'indice de liquidité serait par ailleurs de 0.7, ce qui traduit une situation d'illiquidité il faudra alors en plus de l'épuisement intégrale des actifs liquides et du compte courant auprès de la banque centrale, avec un dépassement des réserves obligatoires faire appel à une levée de fonds auprès des confrères et de la banque centrale.

Section 03 : Analyse et recommandations

Après avoir analysé la situation de liquidité suite à l'application de l'ensemble des outils de l'ALM sur le bilan de le CPA, nous allons réserver cette section d'abord, à l'interprétation des résultats obtenus à travers une série de commentaires, pour formuler ensuite quelques recommandations qui nous paraissent nécessaires pour une meilleure gestion de la liquidité au niveau du CPA.

1 Analyses des résultats

L'analyse de l'exposition de la banque au risque de liquidité a fait ressortir une situation de surliquidité. On peut le remarquer à travers les impasses de liquidité qui sont positives pour toutes les périodes de l'étude. Cela reflète un excédent des ressources qui crée des ressources inutilisées. Celles-ci créent un manque à gagner puisqu'elles pourraient être rentabilisées tout en engendrant un coût que la banque se doit de supporter.

L'indice de transformation calculé est de 1,15. Etant supérieur à 1, il traduit l'absence de transformation des échéances et une situation de surliquidité pour la banque.

Cet excédent de ressources fait courir à la banque un risque de baisse de taux, puisque cette situation engendrera de nouvelles ressources qui coûteront plus que ce que rapportent les actifs actuels. La marge de la banque se verra négativement affectée, et cela pourrait se transformer en pertes pour l'établissement.

Quant aux stress tests effectués, ceux-ci ont mis en évidence l'existence d'une certaine sensibilité. Le retrait massif de 25% et 50% des dépôts à vue à cause de perte de confiance des clients engendre une cession intégrale des titres de la banque pour couvrir la crise de liquidité.

Cependant, l'inefficience du marché financier algérien, rend les possibilités de rentabiliser les surplus de liquidités très restreintes, en effet, les banques algériennes se contentent d'aller placer leurs excédents en liquidité sur le marché monétaire, et ces opérations ne sont pas vraiment rentables, puisque les taux offerts sont faibles.

Il est également important de souligner que l'analyse qu'on a faite s'est effectuée sous l'hypothèse de mort du bilan, ce qui signifie que notre analyse ne prend pas en considération le renouvellement des ressources, qui a une certaine tendance à la croissance, ainsi que les financements futurs, de cette faite, sous une approche dynamique, la banque pourrait être plus liquide que ce que nous avons constaté, ou moins liquide vu les engagements importants pris par le CPA et non encore mobilisés.

2 Recommandations

Pour compléter l'analyse que nous avons menée précédemment, nous nous sommes permis d'émettre quelques recommandations que nous jugeons utiles pour une gestion efficace des risques.

Dans un premier temps nous tenons à souligner l'importance de la coordination des différentes entités de la banque, pour avoir un échange plus rapide de données. En effet, l'ALM ne doit et ne peut être l'affaire d'un seul homme ni d'un seul département de la banque, sa mise en œuvre nécessite une coopération étroite entre les responsables des différents secteurs

concernés : les commerciaux, les responsables de crédit, les contrôleurs de gestion, la comptabilité, la trésorerie, la gestion des risques, les prévisionnistes et bien évidemment, la direction de la banque.

En effet, la circulation de l'information entre ses différentes entités est primordiale pour l'améliorer, le CPA se doit donc mettre en place un nouveau système d'information plus performant. De plus la précision et la pertinence des outils de gestion actif passif dépendent de la qualité du système d'information, en ayant un système d'information qui permet l'introduction des productions nouvelles et la prise en compte du hors bilan, il serait alors possible de faire des prévisions sur les besoins futurs de financement avec une précision satisfaisante.

De plus, nous préconisons l'instauration d'un système de taux de cession interne (TCI) qui permettra de faciliter l'ascension de l'information et des risques vers l'unité ALM, et de mesurer la rentabilité de cette dernière.

Nous recommandons également l'utilisation d'outils permettant une analyse dynamique qui reflète précisément la position de liquidité du CPA. Un état prévisionnel de liquidité pourrait être mis en place, ainsi que des tableaux de bord incluant les indicateurs les plus pertinents. Ce qui va faciliter la détermination des besoins de financement futurs et à mettre en place les financements nécessaires en temps utile.

Un autre point que nous avons jugé important concerne l'élaboration de stress tests réguliers qui permettent d'analyser la solidité de la banque sous des situations exceptionnelles.

Conclusion du chapitre

Dans ce dernier chapitre, nous avons tenté d'appliquer quelques techniques utilisées dans le cadre de l'ALM pour analyser les risques de liquidité du CPA.

Afin d'établir le profil d'échéances et le calcul des impasses, nous avons d'abord procédé à l'analyse des différents éléments du bilan, les résultats de cette analyse montrent que le bilan du CPA est sur consolidé et dégage un excédent de ressources sur toute la période retenue. Cet excédent de liquidité représente une marge de sécurité pour la banque mais il engendre un coût qui se traduit par un manque à gagner qu'il serait préférable d'éviter en réemployant cette liquidité.

Par ailleurs, l'analyse de la situation de la liquidité du CPA nous a permis de soulever quelques points à améliorer, ce qui nous a amené à formuler une série de recommandations visant à accroître l'efficacité de sa gestion du risque de liquidité.

Enfin, les banques et établissements financiers, devraient développer des scénarios de crise pour estimer les pertes éventuelles résultant de la variation de telle ou telle variable sur la place nationale ou mondiale.

Conclusion Générale

Conclusion Générale

Les nouvelles règles prudentielles ont mis en valeur l'importance de la liquidité pour le bon fonctionnement du secteur bancaire. En effet, les banques devraient être en mesure de faire face aux décalages enregistrés entre les sorties et les entrées de fonds qui naissent de l'activité de transformation.

L'opération de transformation des ressources rapidement exigibles en emplois lentement disponibles pourrait compromettre la capacité des banques à faire face à leurs engagements à temps et avec un coût raisonnable. Les banques seront ainsi exposées au risque de liquidité.

De ce fait, la gestion et la maîtrise des risques est une question primordiale au sein d'un établissement bancaire.

C'est ainsi qu'une gestion Actif-Passif s'est révélée plus qu'une nécessité pour tout établissement bancaire, en effet, la gestion Actif-Passif ou « Assets and Liability Management (ALM) », est née pour veiller à l'équilibre et à la cohérence du développement du bilan de l'établissement, en optimisant le couple risque-rentabilité.

Pour se faire, le gestionnaire ALM a à sa disposition différents outils comme les taux de cession interne qui créent au sein même de l'établissement des échanges et stimulent l'activité de chaque entité, ou l'allocation des fonds propres qui permet de déterminer les pôles les plus risqués pour tenter de les couvrir.

La gestion Actif-Passif consiste à identifier, mesurer et couvrir les risques de liquidité. Ainsi, l'ALM se dote d'outils et d'indicateurs adaptés à chaque risque. En effet, l'élaboration du profil d'échéances et la détermination des impasses en stocks et en flux appuyés par d'autres indicateurs de liquidité nous ont permis d'avoir une idée plus claire sur la situation de la liquidité de la banque et le niveau du risque de transformation qu'elle encourt.

Nous nous sommes intéressés dans notre recherche à appliquer les démarches ALM au sein du CPA, et aussi pour montrer que les démarches ALM meilleure gestion pour n'importe quel établissement bancaire. En effet, notre objectif étant de répondre efficacement à la problématique posée.

Face aux contraintes d'ordres économique et réglementaire, quelle gestion adéquate pour le risque de liquidité au sein des banques ?

A travers notre recherche bibliographique et le stage pratique effectué au sein de la banque crédit populaire d'Algérie à Alger, nous ont permis d'apporter une réponse au problématique posée ci-dessous en affirmant ou en refusant les hypothèses déjà proposées.

Conclusion Générale

En effet, La première Hypothèse est confirmée, la liquidité c'est la capacité de la banque à financer ses actifs et à rembourser ses engagements au moment où ces financements ou remboursements apparaissent.

Quand a La deuxième hypothèse, elle est confirmée, la gestion actif passif est un mode de gestion qui a un double but d'une part, de garantir la solvabilité de la banque, d'autre part, d'améliorer son rendement.

La troisième hypothèse est confirmée, lord de l'utilisation de la démarche ALM, le système d'information joue un rôle majeur pour avoir des résultats fiable, l'utilisation de ce système d'information va permettre aussi de mettre en place des prévisions sur les besoins futurs de financement avec une précision satisfaisante.

De plus, cette approche fournit un outil de mesure du degré de résistance aux évolutions défavorables de certains facteurs par le biais des stress-tests. Toutefois, les résultats obtenus dans le cadre de notre cas pratique risquent d'être biaisés et de ne pas refléter parfaitement la situation de liquidité du CPA, à cause de la difficulté de recueillir les données nécessaires, ainsi que l'impossibilité d'accès à certaines informations jugées confidentielles nous avons empêchées d'élargir notre travail. De même, l'absence d'un système d'information performant au sein du CPA, dont la finalité est de véhiculer les informations nécessaires pour l'élaboration de prévisions, nous a menées à émettre des hypothèses simples pour le traitement de certains postes du bilan, et nous préconisons également la mise en place d'un système d'information plus performant, et l'élaboration de stress tests réguliers pour une meilleure gestion des risques en particulier le risque liquidité.

Cette gestion jouit d'une efficacité qui permet de :

- Assurer l'équilibre de la trésorerie a la date courante.
- Déterminer la politique de financement future en fonction du degré d'aversion au risque.
- Se prémunir contre une éventuelle réduction des marges ou de la valeur de l'établissement en fonction de l'évolution des facteurs de risque.

Enfin, vu l'enjeu et l'importance de la liquidité pour les banques et le système bancaire en général, une gestion appropriée de la liquidité et du risque de liquidité s'impose à toutes les institutions bancaires qui veulent optimiser leur rapport rentabilité-risque et la meilleure technique pour ce faire nous semble être l'ALM qui veille à l'optimisation de ce rapport et à la réalisation de l'équilibre du bilan

Pour conclure, nous jugeons important de vous dire que notre travail de recherche reste notre première expérience dans le domaine professionnel, un travail qui nous a permis d'approfondir nos connaissances à tous les niveaux.

Bibliographie

Ouvrages

- ✓ AUGROS.J-C, et QUERUEL.M, « **Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire** ». Paris : Economica, 2000.
- ✓ BESNARD.D ; « **La monnaie : politique et institution** » ; Ed ECONOMICA ; paris.
- ✓ BESSIS.J, « **Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques** », Edition DALLOZ, Paris 1995.
- ✓ COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G : « **Gestion de la banque : Du diagnostic à la stratégie** » ; 6^{ème} édition ; DUNOD, Paris ; 2010.
- ✓ COUSSERGUES.S, « **Gestion de la banque, du diagnostic à la stratégie** », DUNOD, 6ème édition.
- ✓ DARMON.J ; « **Stratégies bancaire et gestion de Bilan** » ; Ed ECONOMICA ; paris ; 1998.
- ✓ DEMEY.P ; FRACHOT.A et RIBOULET.G, « **Introduction à la Gestion Actif-Passif Bancaire** », Ed ECONOMICA, Paris, 2003.
- ✓ DUBERNET.M, « **Gestion actif-passif et tarification de services bancaires** ». Paris : Economica, 1997.
- ✓ DUBERNET.M, « **Gestion actif-passif et tarification des services bancaires** », Dalloz, Paris, 1995.
- ✓ GOUSLITY. H, « **Gestion des liquidités dans les banques, Revue Banque** », N° 533, 1992.
- ✓ HENRIJ et SARDIA, « **Management des risques bancaires** », Ed. AFGES, Paris, 2001.
- ✓ KEYNES.J-M ; « **Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie** » ; Ed française ; traduction Jean de Largentaye.
- ✓ MARDERS. H-P et Masselon. J-L ; « **Contrôle interne des risques** » ; 2 -ème édition ; Paris : Eyrolles ; 2009.
- ✓ SARDIA ; « **Audit et contrôle interne bancaires** » ; Paris : AFGES ; 3ème trimestre 2002.

Travaux universitaires

- SAIN Chahira, la gestion de risque de liquidité par l'approche ALM, Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du DIPLOME SUPERIEUR DES ETUDES BANCAIRES, ESB, 2014.

Règlement

- Comptables applicables aux banques et aux établissements financiers. Annexe : nomenclature des comptes.
- Instruction de la Banque d'Algérie n° 78-95 du 26 décembre 1995 portant règles relatives aux positions de change.
- Règlement de la Banque d'Algérie n° 04-04 du 19 juillet 2004 fixant le rapport dit « coefficient de fonds propres et de ressources permanentes », Article 9.
- Règlement de la Banque d'Algérie n°08-04 du 23 décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie. Article 2.
- Règlement de la Banque d'Algérie n°09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaire et règles
- Règlement de la Banque d'Algérie n° : 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers. Article 2
- Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers, Article 9.
- Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers, Article 10.
- Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-01 du 16 février 2014, Article 2.
- Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-01 du 16 février 2014, Article 3.
- Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-01 du 16 février 2014, Article 4.
- Règlement de la Banque d'Algérie n° 14-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations, Article 19.
- Règlement de la Banque d'Algérie n°14-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations, Titre I.
- Règlement n°14-03 du 16 février 2014 relatif aux « classement et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers ».
- Instruction de la Banque d'Algérie n° 02-15 du 22 juillet 2015 fixant le niveau des engagements extérieurs des banques et établissements financiers.
- Règlement de la Banque d'Algérie n° 11-04 de la Banque d'Algérie portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité, Articles 21-24

Source internet

- http://longin.fr/Cours/Cours_Management_bancaire/reserve/Seance_R/Documents/MB_2010_Risque_de_liquidite. (Pdf vu : le 02/02/2019 ; a 11h48min).
- www.soa.org. Consulté le : 24/03/2019.

- www.riskalis.com. Consulté le : 29/03/2019.

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan du CPA au 31/12/2016

(U : MDA)

Actifs	31-déc.-16	%
Valeur en caisse	93 804	8,67%
Actifs financiers (Transaction / Vente)	97 889	9,05%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 977	0,18%
Créances sur institutions financières à vue	57 674	5,33%
Prêts et créances sur la clientèle à CT	47 020	4,35%
Prêts et créances sur la clientèle à MLT	747 944	69,12%
Impôts courants – actif	1 643	0,15%
Impôts différés – actif	1 125	0,10%
Autres actifs	14 273	1,32%
Participation dans les filiales, les co-entreprises	8 076	0,75%
Immobilisations corporelles	10 519	0,97%
Immobilisations incorporelles	82	0,01%
TOTAL EMPLOIS	1 082 026	100,00%

Passif	31/12/2016	%
Dettes envers les institutions financières à vue	38 509	3,56%
Dettes envers les institutions financières à terme	50 229	4,64%
Ressources clientèle à vue DAV	639 537	59,11%
Dettes envers la clientèle à terme DAT	133 465	12,33%
Autres passifs	20 581	1,90%
Prov p/risque de crédit (FRBG)	17 002	1,57%
Capital	48 000	4,44%
Réserves	96 016	8,87%
Ecart d'évaluation	-27	0,00%
Ecart de réévaluation	10 826	1,00%
Résultat de l'exercice	27 886	2,58%
TOTAL RESSOURCES	1 082 026	100,00%

Annexe 2 : Profil d'échéance (Actif)

Classe	7 jours - 1 mois	1 mois - 3 mois	3 mois - 6 mois	6 mois - 1 an	1 an - 2 ans	2 ans - 5 ans	> 5 ans	Total
Valeur en caisse							93 804	93 804
Actifs financiers (transactions/vente)	4 365	7 558	6 845	1 365	4 412	38 563	34 781	97 889
Actif financiers détenu	613	0	680	0	0	684	0	1 977
Créances sur institutions financières à vue							57 674	57 674
Prêts et créances sur la clientèle à ct	8 178	19 563	2 346	1 577	807	77	14 472	47 020
Prêts et créances sur la clientèle à MLT	885	4 894	14 949	31 814	80 378	191 973	423 051	747 944
Impôts courants – actif	1 643							1 643
Impôts différés – actif							1 125	1 125
Autres actifs							14 273	14 273
Participation dans les filiales, les co-entreprises							8 076	8 076
Immobilisations corporelles							10 519	10 519
Immobilisations incorporelles							82	82
TOTAL	15 684	32 015	24 820	34 756	85 597	231 297	657 857	1 082 026

Annexe 3 : Profil d'échéance (Passif)

Classe	7 jours - 1 mois	1 mois - 3 mois	3 mois - 6 mois	6 mois - 1 an	1 an - 2 ans	2 ans - 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les institutions financières à vue							38 509	38 509
Dettes envers les institutions financières à terme	1 663	3 691	342	306	3 316	10 147	30 764	50 229
Ressources clientèle à vue DAV	2 311	3 466	5 777	11 554	24 263	68 167	524 000	639 537
Dettes envers la clientèle à terme DAT	2 415	6 872	12 050	14 661	8 855	73 530	15 082	133 465
Autres passifs							20 581	20 581
Provision pour risque de crédit (FRBG)							17 002	17 002
Capital							48 000	48 000
Réserves							96 016	96 016
Ecart d'évaluation							-27	-27
Ecart de réévaluation							10 826	10 826
Résultat de l'exercice							27 886	27 886
TOTAL	6 389	14 030	18 169	26 521	36 434	151 844	828 640	1 082 026

Annexe 4 : Historique des encours des DAV sur 3 ans (janvier 2014- décembre 2016)

(U : MDA)

Date	Encours DAV	Date	Encours DAV	Date	Encours DAV
31/01/2014	567 540	31/01/2015	699 355	31/01/2016	713 251
28/02/2014	555 691	28/02/2015	701 960	29/02/2016	731 549
31/03/2014	579 761	31/03/2015	699 043	31/03/2016	727 034
30/04/2014	595 502	30/04/2015	691 458	30/04/2016	715 273
31/05/2014	597 675	31/05/2015	704 081	31/05/2016	701 779
30/06/2014	587 286	30/06/2015	685 631	30/06/2016	670 685
31/07/2014	609 167	31/07/2015	687 671	31/07/2016	658 282
31/08/2014	613 936	31/08/2015	693 166	31/08/2016	660 533
30/09/2014	613 965	30/09/2015	682 748	30/09/2016	652 179
31/10/2014	632 552	31/10/2015	675 746	31/10/2016	662 482
30/11/2014	623 091	30/11/2015	717 525	30/11/2016	642 216
31/12/2014	629 685	31/12/2015	709 498	31/12/2016	639 537

Annexe 5 : Shéma de l'organigramme du CPA.

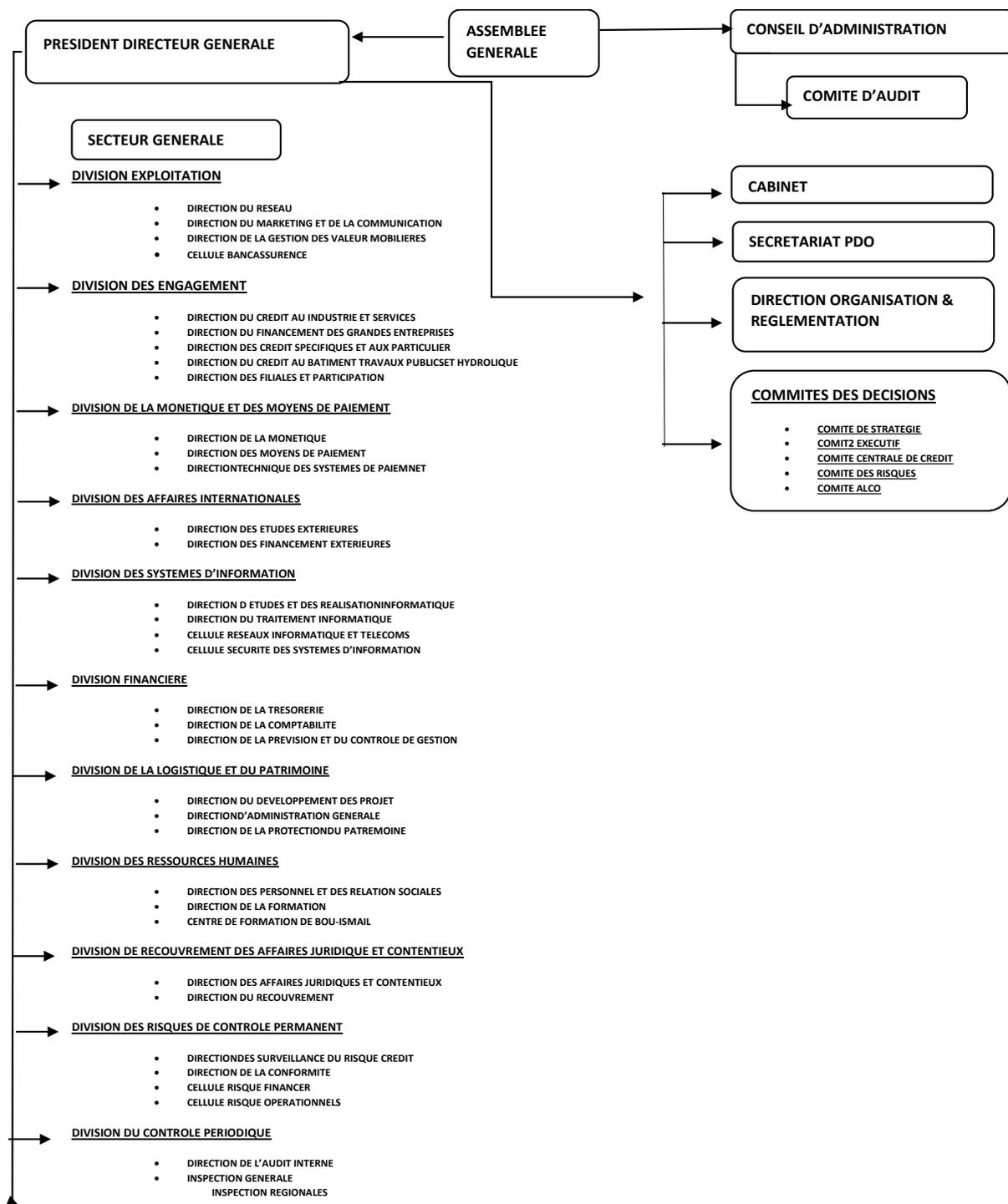


Table des matières

Dédicaces

Remerciements

Liste des tableaux	I
---------------------------------	----------

Liste des Figures	II
--------------------------------	-----------

Liste des abréviations.....	III
------------------------------------	------------

Résumé	IV
---------------------	-----------

Sommaire	VII
-----------------------	------------

Introduction Générale	8
------------------------------------	----------

Chapitre I : La Liquidité et le risque de liquidité	5
--	----------

Section 01 : Généralité sur la liquidité	2
---	----------

1 Définition	2
--------------------	---

2 Les sources de liquidités	2
-----------------------------------	---

3 Les fonctions de la liquidité	3
---------------------------------------	---

4 Les motifs de détention de la liquidité	3
---	---

5 Facteurs de liquidité	4
-------------------------------	---

5.1 Les facteurs autonomes de la liquidité.....	4
---	---

5.2 Les facteurs institutionnels	4
--	---

6 L'importance de la liquidité	5
--------------------------------------	---

Section 02 : risque de liquidité	5
---	----------

1 Définition du risque de liquidité.....	6
--	---

2 Les types du risque de liquidité.....	6
---	---

2.1 Risque de financement (Funding liquidity risk)	7
--	---

2.1.1 Risques opératoires (operating risk)	7
--	---

2.1.2 Risques contingents (contingency risks)	7
---	---

2.2 Risque de négociation (trading liquidity risk)	7
--	---

3 Les causes du risque de liquidité :(LES ORIGINES)	8
---	---

3.1 L'activité courante de la banque.....	8
---	---

3.2 Une crise de confiance à l'égard de l'établissement	8
---	---

3.3 La qualité de la signature de la banque	8
---	---

3.4	Crise de liquidité générale du marché.....	9
4	Les formes du risque de liquidité	9
4.1	Le risque de liquidité des emplois	9
4.2	Le risque du financement.....	9
5	L'impact du risque de liquidité sur le fonctionnement de la banque	9
Section 03 : Identification et mesure du risque de liquidité.....		10
1	Identification du risque de liquidité	10
1.1	Identification du risque de liquidité à l'actif.....	10
1.1.1	Les activités du marché	10
1.1.2	Les activités de banque commerciale	10
1.1.2.1	Les crédits	10
1.1.2.2	Le plan d'épargne logement (PEL).....	11
1.1.2.3	Les options de remboursement anticipé.....	11
1.2	Identification du risque de liquidité du passif.....	12
1.2.1	Le risque de financement.....	12
1.2.2	La concentration de financement.....	12
1.3	Identification du risque de liquidité dans hors bilan.....	12
1.3.1	Les engagements de financement	13
1.3.2	Les engagements de garantie	13
1.3.3	Les engagements sur titres.....	13
1.3.4	Les engagements relatifs aux opérations de devises	13
2	Mesure du risque de liquidité	13
2.1	Les outils de mesure du risque de liquidité.....	14
2.1.1	Les outils de première génération.....	14
2.1.1.1	Le profil d'échéances	14
2.1.1.2	Les impasses en liquidité	14
2.1.1.2.1	Les impasses en stock	15
2.1.1.2.2	Les impasses en flux	15
2.1.1.3	Les indicateurs de gestion du risque de liquidité.....	16
2.1.1.3.1	Indice de liquidité.....	16
2.1.1.3.2	Le surplus de base	16
2.1.1.4	Limites des outils de première génération	17
2.1.2	Outils de deuxième génération	17
2.1.2.1	Les scénarios et le stress tests	17
2.1.2.2	Les simulations	18
2.1.2.3	Les combinaisons rentabilité-risque	18
2.1.2.4	Les limites des outils de deuxième génération	18

Conclusion du chapitre	19
Chapitre II : La Gestion Actif-Passif	21
Section 01 : Présentation de La gestion actif-passif.....	22
1 Définition	22
2 Objectifs de la gestion actif passif.....	23
3 Mission de l'ALM.....	23
4 La démarche de la gestion active passif	24
4.1 Une Démarche globale.....	24
4.2 Une démarche prévisionnelle.....	24
5 Outils stratégiques de la gestion actif passif	25
5.1 Le taux de cession interne.....	25
5.2 L'allocation des fonds propres.....	26
6 La mise en œuvre de la gestion actif passif.....	26
6.1 Une organisation hiérarchique	26
6.1.1 Les instances de décision.....	27
6.1.2 Les équipes dédiées à la gestion actif-passif	27
6.2 Le système d'information	28
6.2.1 Transmission de l'information	28
6.2.2 L'organisation de l'information	29
Section 02 : Cadre réglementaire de la gestion des risques	29
1 Réglementation de fonctionnement.....	29
2 Réglementation monétaire.....	30
3 Réglementation prudentielle	30
3.1 La réglementation prudentielle Baloise	31
3.2 La réglementation prudentielle algérienne.....	32
3.2.1 La règlementation quantitative	32
3.2.2 Les fonds propres règlementaires	33
3.2.2.1.1 Fond propre de base	33
3.2.2.1.2 Les fonds propres complémentaires	34
3.2.2.2 Le ratio de solvabilité	34
3.2.2.3 Les ratios de liquidité.....	35
3.2.2.3.1 Le coefficient minimum de liquidité.....	35
3.2.2.3.2 Le ratio d'observation	35
3.2.2.4 Le coefficient des fonds propres et ressources permanentes	35
3.2.2.5 Le régime de participation	36

3.2.2.6	La division des risques	36
3.2.2.7	Le niveau des engagements extérieurs.....	37
3.2.2.8	Le classement et le provisionnement des créances	37
3.2.2.9	La position de change	37
3.2.3	La réglementation qualitative	38
Section 03 : Couverture des risques		39
1	Restructuration du bilan	39
1.1	L'adossement	39
1.1.1	L'adossement en liquidité.....	39
1.1.2	L'adossement en taux	39
1.2	La consolidation.....	40
1.3	Immunsation en durée	41
1.4	Titrisation.....	42
1.5	Les stratégies de financement	42
1.5.1	Financements suivant les contraintes de liquidité	43
1.5.2	Financements suivant les contraintes de taux.....	43
1.5.2.1	Le financement à court terme	44
1.5.2.2	Le financement à long terme.....	44
2	Les Produits dérivés.....	45
2.1	Les options	45
2.1.1	Les options de taux d'intérêt	46
2.1.2	Les options de change.....	46
2.2	Les swaps	46
2.2.1	Le swap de taux d'intérêt.....	47
2.2.2	Le swap de change.....	47
Conclusion du chapitre		49
Chapitre III : Application de la démarche ALM au sein du CPA		50
Section 01 : présentation de la structure d'accueil		52
1	Présentation du CPA-Banque.....	52
1.1	Historique.....	52
1.2	Organisation du CPA	53
1.2.1	Le niveau central	53
1.2.2	Le niveau régional	54
1.2.3	Le niveau des agences	54
1.3	Objectifs du CPA	54

2	Présentation de la direction de la trésorerie	55
2.1	Son organisation	55
2.1.1	Département Gestion Actif/Passif (ALM).....	55
Section 02 : Mesure et analyse du risque de liquidité.....		57
1	Analyse des postes du bilan	57
1.1	Analyse des postes de l'actif.....	57
1.1.1	Caisse, banque centrale, trésor public et CCP	57
1.1.2	Les actifs financiers	57
1.1.3	Prêts et créances sur les institutions financières	59
1.1.4	Prêts et créances sur la clientèle	59
1.1.5	Impôts courants-actif	61
1.1.6	Impôts différés-actif	61
1.1.7	Autres actifs	61
1.1.8	Autres postes de l'Actif	62
1.2	L'analyse des postes du passif	62
1.2.1	Banque Centrale	62
1.2.2	Dettes envers les institutions financières.....	62
1.2.3	Dettes envers la clientèle.....	63
1.2.3.1	Dépôts à vue de la clientèle	63
1.2.3.2	Dépôts à terme de la clientèle	65
1.2.4	Fonds pour risques bancaires généraux	66
1.2.5	Autres postes du passif	66
2	Profil d'échéances	66
2.1	Le profil d'amortissement.....	67
3	Les impasses en liquidité.....	69
3.1	Les impasses en flux	69
3.2	Impasse en stock	71
4	L'indice de liquidité	73
5	Test de sensibilité.....	74
Section 03 : Analyse et recommandations.....		79
1	Analyses des résultats.....	80
2	Recommandations	80
Conclusion du chapitre		82
Conclusion Générale		83

Bibliographie.....	87
ANNEXES	91
Table des matières.....	97

